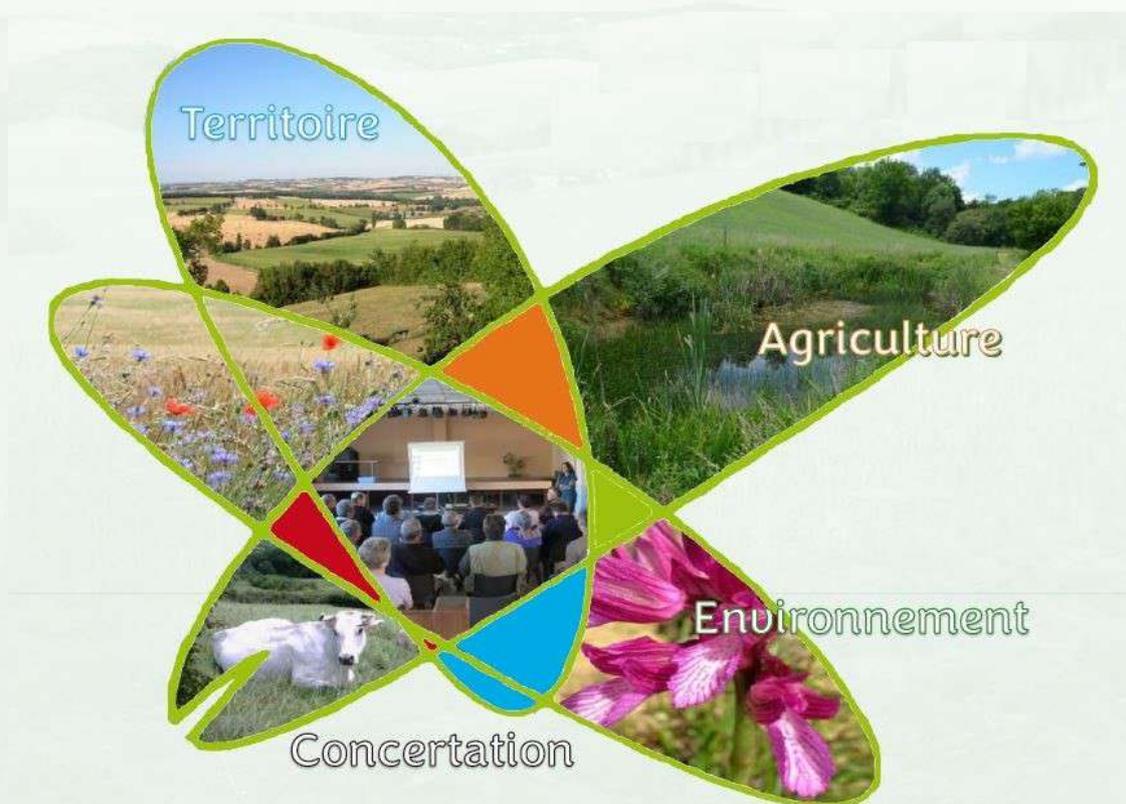
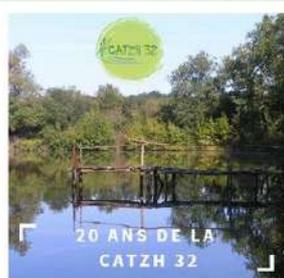


# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



Agri-



**2023, C'EST TOUT ÇA À LA FOIS**

***Assemblée Générale du 10 avril 2024***



# RAPPORT MORAL 2023

## MARC DIDIER, PRÉSIDENT DE L'ADASEA



2023 est encore une fois une année marquée par une activité intense pour l'ADASEA du Gers :

D'importants projets territoriaux ont été menés durant cette année avec de nombreux partenaires tels que la SAFER Occitanie, le CPIE et la Chambre d'agriculture du Gers, l'INRAE, le Conservatoire Botanique Naturel des Pyrénées et de Midi Pyrénées, le PETR Armagnac, l'Institution Adour, la DDT du Gers, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et sans oublier bien sur la Sas Epiterre ...

L'action la plus emblématique et d'ampleur concernant notre territoire Gersois est sans aucun doute Le Life Coteaux Gascons : ce projet d'initiative Européenne est entré en régime de croisière pour l'animation foncière et la restauration des milieux agro-pastoraux. Les effets sur la dynamisation de l'élevage dans nos coteaux et l'amélioration de la biodiversité commencent à faire tache d'huile puisque de nombreux éleveurs nous sollicitent et déjà les premiers engagements ont pu être entérinés.

Le programme de valorisation des prairies naturelles inondables vient d'apporter ses conclusions et il propose ainsi aux agriculteurs et éleveurs de permettre une meilleure valorisation de l'herbe de ces prairies, tout en préservant des services environnementaux essentiels pour l'eau et le climat.

Nous avons également assuré le déploiement des nouveaux contrats MAEC auprès de 200 agriculteurs qui s'engagent ainsi à préserver la biodiversité dans leurs exploitations.

Nous avons mené la restauration de plus de 20 zones humides, dans le bassin versant de la Midouze, à travers la CATZH ou le Fonds vert.

Nous avons mis en route de nouveaux chantiers ces dernières années et pour lesquels nous constatons une véritable accélération : je pense notamment à l'accompagnement des projets agri-

voltaïques, les études préalables et d'impacts, la construction de Contrats Pour Services Environnementaux « Bien -Etre Animal » dans le cadre d'Epiterre.

Et nous œuvrons toujours à la poursuite et la reconduction de l'animation des sites Natura 2000, de la gestion des trames, notamment les zones humides, à l'accompagnement de la démarche ERC (Éviter, Réduire, Compenser) dans les territoires, de plus en plus en lien avec Imagin'Rural et Epiterre.

Voici une liste non exhaustive des actions que l'ADASEA 32 a mené durant l'année 2023 et poursuit en 2024. Tout cela n'est bien évidemment possible que grâce à l'engagement sans faille de ses salariés que je tiens particulièrement à remercier, de sa Directrice et des membres du Conseil d'Administration toujours aussi impliqués. Je n'oublie pas les agriculteurs et gestionnaires qui eux aussi nous font confiance et sollicitent notre Association.

Entre continuité et innovation, en partenariat avec tous les acteurs du monde rural, l'ADASEA 32 développe des actions alliant agriculture et environnement, à contre-courant d'un contexte où l'on aime souvent à opposer les deux. Ces actions portent leurs fruits, des milieux sont restaurés, de nombreux agriculteurs s'impliquent et sont ainsi rémunérés pour leurs services rendus à la préservation de l'environnement. L'expertise de l'ADASEA est de plus en plus reconnue et recherchée par les opérateurs publics et privés.

Je tiens à rappeler la constance dans nos actions et les convictions que nous portons depuis plusieurs décennies pour dire et démontrer que production et préservation peuvent aller de pair pour permettre aux Agriculteurs de vivre dignement de leur métier tout en préservant l'environnement qui est aussi le leur.

Poursuivons notre implication, même si nous sommes parfois à contre courant...

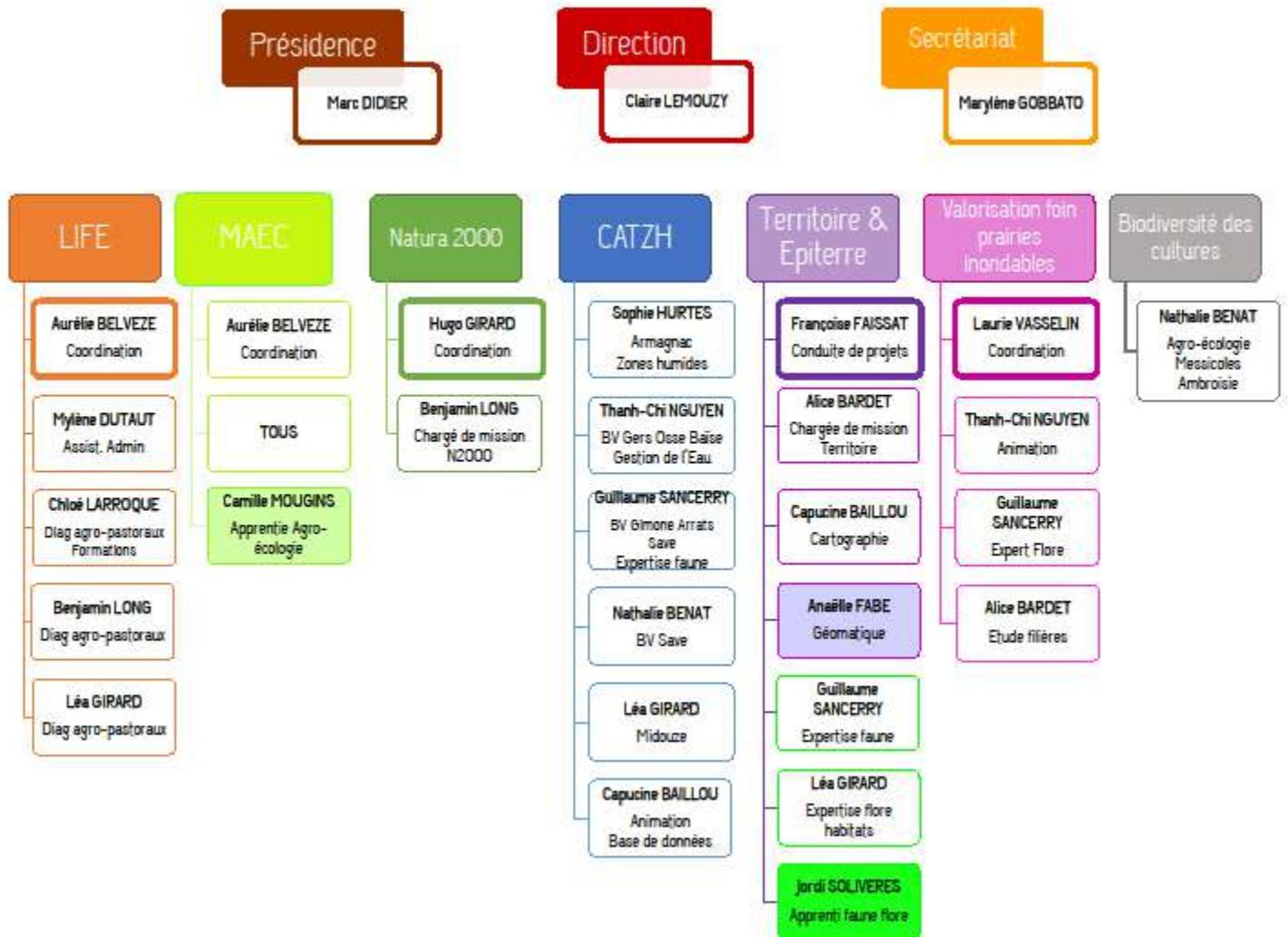
# LE SOMMAIRE 2023



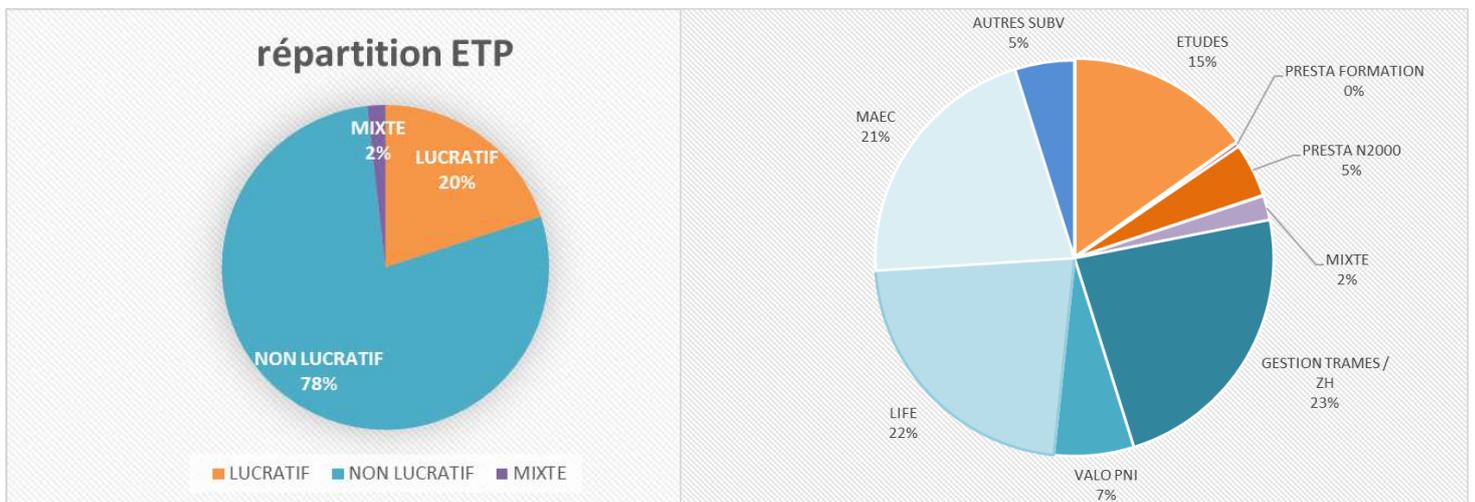
p.4	Les Membres & l'objet social de l'ADASEA du Gers
p.5	L'équipe technique en 2023
p. 6 - 7	Natura 2000
p. 8 - 13	La Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides
p. 14 - 16	Valorisation des Prairies Naturelles Inondables
p. 17	Les Paiements pour Services Environnementaux
p. 18- 19	Les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques MAEC
p. 20 - 23	LIFE Coteaux Gascons
p. 24- 25	Aménagements et évaluations agricoles et évaluation des incidences
p. 26	Aménagements et évaluations agricoles
p. 27	Accompagnement amont- aval des projets agri voltaïques
p. 28–29	Expertises et évaluations des impacts écologiques–Démarche ERC
p. 30 - 31	Etudes des impacts des mesures de gestion écologique
p. 32	Atlas de la Biodiversité Communaux
p. 33	Préservation, gestion et restauration de la Trame Verte et Bleue
p. 34 - 35	Epiterre
p. 36	Imagin'Rural
p. 37	Le collège des gestionnaires
p. 38	Glossaire
p. 39	Bilan comptable 2023



# LES MEMBRES DE L'EQUIPE TECHNIQUE 2023



## Répartition des ETP par secteur d'activité - 2023



Répartition selon secteurs

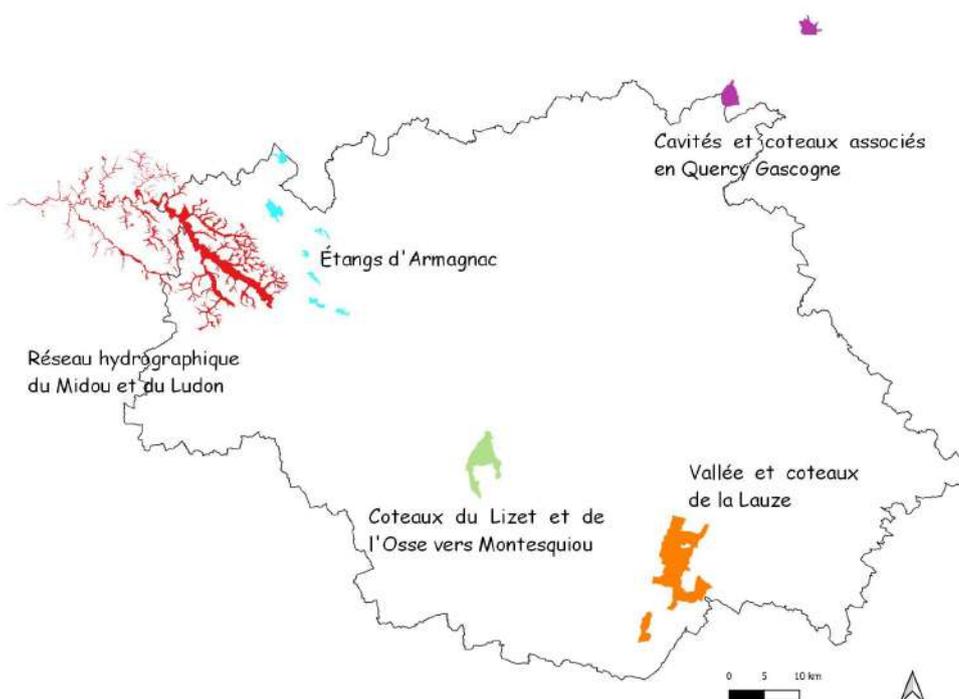
Secteur non lucratif (subventions/dons)

**Accompagnement des acteurs locaux** dans la définition puis dans l'animation de leurs actions de gestion des milieux naturels sur ces sites.

**Pérennisation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire** présents sur les sites du réseau.



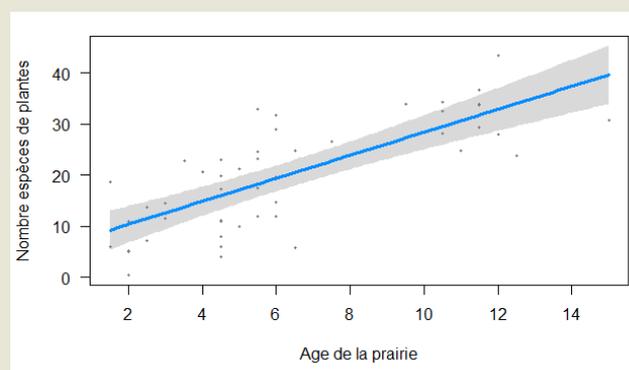
## Localisation des sites animés ou co-animés par l'ADASEA 32



### Évaluation de l'efficacité de l'engagement unitaire COUVER06(MAEC) sur les prairies de fauche en Occitanie

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont les principaux outils de gestion agroécologique mobilisés dans les sites Natura 2000. D'une durée contractuelle de 5 ans, il vise à favoriser les prairies d'intérêt communautaire par conversion d'une culture arable à partir d'un semis.

En 2022, des relevés de végétation ont été faits sur 59 prairies où les semis avaient été réalisés de 2007 à 2021 (prairies âgées de 1,5 à 15 ans). Les analyses ne révèlent qu'un effet de l'âge des prairies sur la flore. Les prairies atteignent les niveaux de richesse spécifique espérée après 8 ans seulement et le statut communautaire n'est jamais atteint avant 5 ans. La mesure COUVER06 favorise donc une amélioration de la qualité de l'habitat mais très peu dans les 5 ans suivant le semis, suggérant une durée d'engagement contractuel insuffisante.



Étude menée par le CBNPMP en partenariat avec l'ADASEA du Gers, Nature en Occitanie, le CEN Occitanie et l'INRAE avec un financement de la DREAL Occitanie.

## Les missions menées

- ◇ Animation du réseau
- ◇ Diagnostics individuels, d'exploitation ou de propriété,
- ◇ Appui au montage administratif et suivi
- ◇ Appui aux porteurs de projets au titre de Natura 2000
- ◇ Médiation foncière
- ◇ Information et sensibilisation des acteurs en continu
- ◇ Sensibilisation auprès des scolaires
- ◇ Suivi de l'activité des sites
- ◇ Promotion des sites
- ◇ Conduite d'études complémentaires



### *Un COPIL avec une visite de l'étang de la Hitère*

Le Comité de Pilotage Local du site Natura 2000 Étangs d'Armagnac s'est déroulé le 17 novembre à la Maison du vignoble Gascogne Armagnac à Eauze. Ce COPIL était l'occasion de faire le bilan des actions menées en 2023 et de fêter les 20 ans d'animation du site. La matinée s'est terminée par des échanges sur la gestion des étangs au bord de l'étang de la Hitère avec le propriétaire.



## Perspectives 2024



- ◇ Contractualisation des MAEC 2024
- ◇ Poursuite de la sensibilisation des acteurs des sites Natura 2000 (Soirée cinéma pour la Journée Mondiale des Zones Humides, Écofête junior, formation des animateurs des CLAE, ...)
- ◇ Suite à l'Appel d'Offre pour l'animation Natura 2000, la Région a sélectionné l'ADASEA du Gers pour l'animation des sites « Vallée et Coteaux de la Lauze », « Coteaux du Lizet et de l'Osse » et « Cavités et Coteaux Associés en Quercy Gascogne » pour la période 2024-2026.

## Formations Natura et Biodiversité en Armagnac

Sur chacun des sites Natura 2000 du PETR Pays d'Armagnac, **une demi-journée de formation a été organisée sur le terrain pour faire découvrir ces sites Natura 2000 et la biodiversité qu'ils abritent.**

Pour la dernière année de ce programme de formations les thématiques suivantes ont été abordées : espèces exotiques envahissantes au lac de Caupenne d'Armagnac, odonates et biodiversité des prairies inondables de la Gélise, pollinisateurs et orchidées à la Ferme de Pitoux ainsi que les chiroptères avec le CPIE Pays Gersois à Saint Arailles.

Merci aux participants, aux intervenants et aux personnes qui nous ont accueillis !



**Préserver les milieux humides:** mares, étangs, prairies humides et/ou inondables

**Encourager des pratiques compatibles** avec le maintien de leurs fonctionnalités

**Animer un réseau de gestionnaires :** agriculteurs, propriétaires, associations, collectivités



## Quelques chiffres de la CATZH en 2023

**895 adhérents** au Réseau des gestionnaires de zones humides de Gascogne, représentant un total de

**2067 sites** pour une surface de

**2 436 hectares de milieux humides.**

**142 sites restaurés** avec l'accompagnement de la CATZH (118 mares et étangs et 53ha de prairies inondables et/ou humides à jacinthe de Rome)

**19 sous-bassins versants** ont un diagnostic exhaustif de leurs milieux humides.

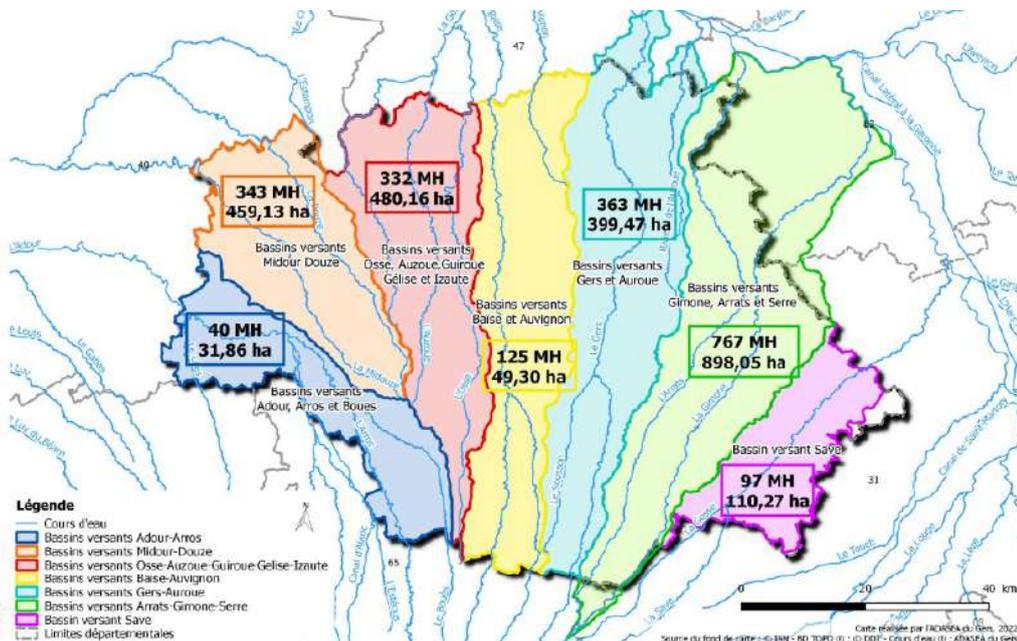
**69 collectivités** ont bénéficié des services de la CATZH



Toutes les fiches techniques de la CATZH et les bulletins d'information sont disponibles en téléchargement sur le site de l'ADASEA32 (<https://www.adasea32.fr/documentations-catzh>)

**Animation et participation au Réseau InterCATZH du bassin Adour-Garonne** (échanges, mutualisation...) [www.intercat-zones-humides.fr](http://www.intercat-zones-humides.fr)

## Répartition dans les territoires / bassins versants :



## Animation territoriale

La **préservation des zones humides implique une forte animation territoriale** qui se traduit par des partenariats avec les EPCI, institutions et associations locales, notre participation aux politiques du territoire, et l'organisation du partage de nos actions. Ainsi, la CATZH apporte sa contribution dans différents projets de territoire sur l'eau portés par le CD32 comme les ateliers et commissions géographiques pour l'élaboration du SAGE NESTE Rivières de Gascogne, et portés par l'Institution Adour : révision du SAGE Adour, CLE du SAGE MIDOUZE, comité de suivi du PTGE (Projet Territorial de Gestion de l'Eau) du Midour, ateliers pour l'élaboration du PTGE de la Douze.

La CATZH a signé une convention de partenariat avec l'ensemble des syndicats de rivière du département afin de mutualiser les compétences et d'assurer la coordination des actions menées sur les milieux humides et sur les cours d'eau à l'échelle des bassins versants.

## Les journées d'échanges et journées techniques

### Session technique sur la Jacinthe romaine

Le **18 avril 2023**, la CATZH 32 et le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP) ont animé conjointement une journée technique consacrée à la préservation de la Jacinthe de Rome.

Le matin, les partenaires techniques, les financeurs et les gestionnaires de la CATZH se sont rendus à Homps afin de faire le bilan des travaux de restauration des prairies à Jacinthe de Rome, action financée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et portée par le CNBPMP. Dans le Gers, ce projet a été encadré par la CATZH 32 et a permis de restaurer 53 ha de prairies abritant la Jacinthe de Rome. Les participants ont ensuite visité deux prairies récemment restaurées et ont pu admirer les nombreuses Jacinthes en fleur.



L'après midi à l'Isle Jourdain a été consacrée à la description des outils de suivi et de protection de la Jacinthe de Rome : le programme UrbaFlore (suivi des plantes d'intérêt dans les aires urbaines), les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, illustrés par celui de l'Isle-Jourdain, les baux ruraux à Clause Environnementales, les MAEC, ....

### Prairies humides/inondables et espèces exotiques envahissantes

Dans le cadre des formations NATURA 2000 proposées par le PTER Pays d'Armagnac et co-organisées avec la CATZH, partenaires, élus, professionnels du tourisme et gestionnaires du réseau des milieux humides ont été conviés à participer à ces journées,

Le 1er juin sur les prairies humides et inondables d'une gestionnaire à Castelnaud d'Auzan, la CATZH est intervenue pour sensibiliser sur le rôle et les fonctionnalités de ces milieux dans la gestion de l'eau. L'animateur Natura 2000 de l'ADASEA a présenté l'importance de ces milieux pour certaines espèces protégées comme le papillon cuivré des marais notamment.



Le 13 octobre 2023, au lac de Caupenne d'Armagnac, la thématique abordée concernait les espèces exotiques envahissantes. La CATZH a apporté son expertise sur la gestion des jussies exotiques qu'elle suit depuis 20 ans sur l'Armagnac. Les participants ont appris à identifier les différentes jussies.

## Promotion

### Evènements / Interventions

Manifestations 2022	Date	Lieu	Nature de la promotion
Journée Mondiale des Zones Humides	02/02/2023	AUCH	Stand au marché d'Auch avec les élèves en BTS GPN et présentation de leur maquette Bassin versant
Intervention BTS GPN	09/10//2023	Masseube	Intervention BTS GPN Institut Saint Christophe : milieux humides et préparation de chantier de restauration de mare
Intervention « Petites villes de demain »	09/11/2023	Montréal	Présentation aux agents des milieux humides et de la renaturation de l'ancien lac de baignade de Montréal.
Fête des coteaux	17/06/2023	Faget Abbatial	Exposition zones humides du Gers
Intervention Life coteaux gascons	24/05/2023	Gimont	Intervention sur les techniques d'implantation « fleur de foin » d'une prairie inondable
Intervention lycée agricole	19/09/2023	Mirande	Intervention sur la biodiversité des milieux humides
GASCOGN' AGRI	26 et 27/08/2023	Bézéril	Stand, Echanges , exposition ZH, remise des prix concours CPAE
Intervention ENSAT	13/02/2023	Simorre	Intervention sur les prairies inondables, grille de notation du CPAE
Intervention collègue	20/06/2023	Gimont	Présentation jacinthe de Rome et prairies inondables

### Retour d'expériences : renaturation du lac de Montréal

Dans le cadre du réseau "Petites villes de demain", l'unité Accompagnement des Territoires de la DDT 32 participe à la sensibilisation et l'information des collectivités sur la thématique de la biodiversité.

**Le 9 novembre 2023**, une journée a été organisée à Montréal et a réuni une vingtaine de représentants de collectivités et intervenants.

L'OFB et l'ARB ont présenté différents outils de valorisation de la biodiversité: Territoire Engagé pour la Nature, Atlas Communal de la Biodiversité et Aire éducative Terrestre.

L'étang de Montréal a été choisi pour présenter un exemple de site restauré. Il s'agit d'une ancienne base de loisirs au bord de l'Auzouze qui a fait l'objet de travaux de renaturation en 2016 avec la création de milieux humides et l'aménagement d'un sentier pédagogique.

La CATZH a accompagné la Communauté de Communes de la Ténarèze, gestionnaire de l'étang dans la réalisation du projet et le suivi du site. L'Office de tourisme de la Ténarèze y anime aujourd'hui des visites.



## Restauration



### L'étang de Mouyotte à EAUZE

Depuis 2019, l'étang de Mouyotte était en assec suite aux crues qui avaient emportées une partie du trop plein. Ce vieil étang d'intérêt patrimonial abritant une population importante de cistude d'Europe a été restauré en 2022 et 2023.



La CATZH a accompagné Albret communauté, structure animatrice du site NATURA 2000 de la Gélise pour la restauration de ce site qu'elle suit depuis 2005. Des travaux de désenvasement ont été nécessaires ainsi que la réfection du déversoir, de l'avaloir, de la vanne de vidange et de la passerelle d'accès à la vanne.

Situé en bordure d'un sentier de randonnée, un panneau d'information a également été installé au niveau de la digue pour la sensibilisation du public.

## Amélioration des connaissances

### Prélocalisation des zones humides du SAGE NRG



En 2022-2023, le Conseil Départemental du Gers a réalisé un travail de pré-localisation des zones humides du SAGE NESTE Rivières de Gascogne par cartographie. Afin de valider la méthode de modélisation, le CD32 a sollicité la CATZH pour vérifier un échantillon de zones humides potentielles. En avril-mai 2023, les techniciens de la CATZH ont ainsi expertisé une dizaine de sites répartis sur les différents bassin versants du SAGE.

### Un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope pour la Jacinthe de Rome

Un APPB permet de réglementer certaines activités humaines afin de préserver des habitats d'espèces protégées.

Le Gers représente un des bastions pour la Jacinthe de Rome, espèce protégée au niveau national.

Aussi, la CATZH 32 et le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées ont accompagné la DDT du Gers dans la rédaction et la mise en place du premier APPB du département, au cœur de sa zone humide prioritaire de l'Isle-Jourdain qui abrite la plus importante population de Jacinthe de Rome du bassin versant de la Save.



### Conseil Technique aux Collectivités

La CATZH intervient auprès des collectivités pour la prise en compte des zones humides et de la Trame verte et bleue.

- **Porter à connaissance** des zones humides du territoire de la collectivité,
- **Identifier avec les collectivités les enjeux** liés à leurs zones humides,
- **Apporter des conseils pour la prise en compte des zones humides** dans les documents d'urbanisme,
- **Appui technique pour la gestion ou la restauration des zones humides** aux communes qui en possèdent en propriété propre
- **Accompagner l'émergence d'un programme collectif de valorisation** des zones humides du territoire de la collectivité

*Plan de gestion simplifié, conseils de maîtrise foncière et d'usage, outils de conservation et de gestion des zones humides*

**69 collectivités ont déjà bénéficié des services de la CATZH dont 21 en 2023**

#### Un Plan de gestion pour la Zone Humide de l'Isle Jourdain

La zone humide de l'Isle-Jourdain, située en bord de Save, est la plus grande du Gers, couvrant 468 hectares. Elle est au cœur de nombreux enjeux : protection des inondations, des eaux et du captage d'eau potable, gestion de la ressource, régulation climatique, préservation de la biodiversité, agriculture, chasse et loisirs, urbanisation.

Reconnue « Zone Humide Prioritaire » par la Préfecture et Espace Naturel Sensible par le Département du Gers, elle fait l'objet de nombreuses actions de protection et de valorisation de la part des collectivités, accompagnées par la CATZH, depuis 20 ans.

Afin d'améliorer et d'assurer la préservation des fonctionnalités biologiques et hydrauliques de cette vaste zone humide de façon concertée et durable, l'ADASEA a proposé

et élaboré un Plan de Gestion, en partenariat avec le SYGE SAVE, la commune de l'Isle-Jourdain et l'ensemble des acteurs.

Un premier état des lieux a été établi en 2020, et réuni les acteurs autour d'ateliers de co-construction.

36 acteurs concernés ont été rencontrés en 2022, permettant de définir les enjeux et construire un total de 40 fiches actions permettant de guider et de coordonner ces acteurs vers une gestion optimale de la zone humide.

Etat des lieux et fiches action ont été finalisés en 2023, et ont fait l'objet d'une consultation et d'un Comité de Pilotage en janvier 2024. Suite aux retours, ils vont être peaufinés pour une validation en avril 2024, pour 5 ans de mise en œuvre du Plan de Gestion.

#### Accompagnement 2023

##### Porter à connaissance des ZH

Auch, Com com Ténarèze, Com com Lomagne Tarn et Garonnaise

##### Animation foncière

SYGE Save (Syndicat de gestion de la Save et de ses affluents), Gimont, Isle Jourdain

##### Emergence de projet

Sarrant Effacement du lac communal

Estang Inventaire des milieux humides et sentier

##### Assistance à la gestion des zones humides

<b>FOURCES</b>	Diagnostic d'étang
<b>CAZAUBON</b>	Suivi du lac, des Jussies exotiques et gestion différenciée
<b>GIMONT</b>	Restauration de prairies à Jacinthe de Rome
<b>LE HOUGA</b>	Suivi jussies exotiques
<b>MAUVEZIN</b>	Conseil ancien lavoir
<b>MONTEGUT SAVES</b>	Conseil gestion d'une mare
<b>MONTPEZAT</b>	Suivi Espèces exotiques envahissantes dans une mare
<b>SARRANT</b>	Diagnostic/plan de gestion du lac communal
<b>SAINT ARAILLES</b>	Diagnostic plan de gestion de prairies humide
<b>SYGE Save</b>	Suivi et diagnostic de parcelles de la ZH
<b>SM3V</b>	Conseil sur la gestion de bras mort sur Auch et Ornézan
<b>SIOGA</b>	Conseil gestion de zones humides
<b>TOUGET</b>	ATIS suivi de travaux

#### LES ENJEUX / OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

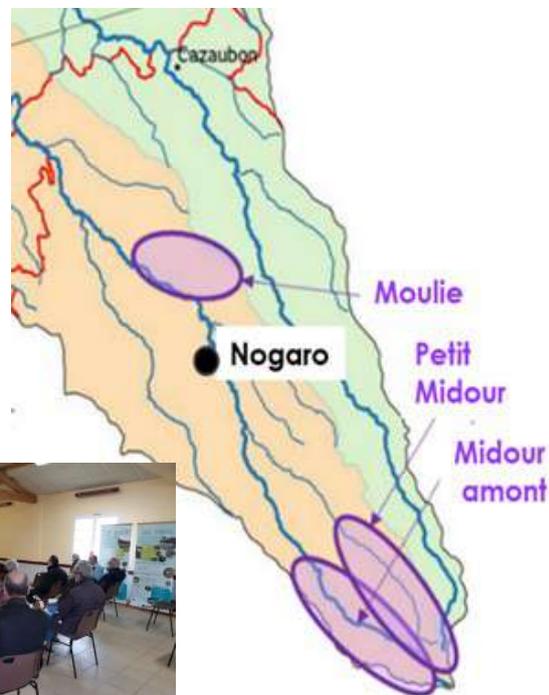


# RESTAURATION DE ZONES HUMIDES

Face aux enjeux du changement climatique, l'Entente pour l'Eau a lancé un appel à projet sur la « Restauration des zones humides de tête de bassin versant » de 2021 à 2024

## L'ADASEA participe à deux projets portés par :

- **l'Institution Adour, en partenariat avec l'ADASEA 32 et 2 syndicats de rivière** (du Midou et de la Douze et Adour-Midouze) sur le Midour. Le projet porte sur les sous-bassins versants du Midour, Petit Midour (Riberette) et de la Moulie. **L'objectif est d'améliorer les connexions et l'état des milieux humides en sensibilisant les gestionnaires** (particuliers, agriculteurs, collectivités ...) et en analysant le fonctionnement hydraulique via des diagnostics à l'échelle d'exploitations ou de propriétés foncières. En parallèle, la prise en charge de 80% du montant des travaux permet aux gestionnaires de restaurer des milieux avec l'accompagnement de l'ADASEA. Ainsi, **30 mares, 1 étang et 6 hectares de prairies humides sont ciblés** pour être restaurés par rapport aux enjeux fonctionnels majeurs qu'ils représentent. Un échantillon de sites fera l'objet de suivis écologiques avec un état des lieux avant travaux et un suivi après travaux.



### Réalisations 2022-2023

- 2 réunions d'information collective
- 35 personnes rencontrées et diagnostics réalisés
- 232 milieux humides visités
- 12 milieux humides restaurés dont 9 aidés (11 mares et 1 PH)
- 11 mares à restaurer en 2024

- **le Syndicat de gestion des rivières d'Astarac-Lomagne (SYGRAL)**, avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie, le Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux 82 (SATESE), la Cellule d'Animation Territoriale de l'Espace Rivière 32 (CATER). Pour trois des sites de cet appel à projet, **l'ADASEA 32 a réalisé des suivis faune et flore afin de fournir des conseils de restauration et de gestion précis** prenant en compte la fonctionnalité et la biodiversité des zones humides de chacun des sites. Ces inventaires ont en partie été réalisés selon des protocoles Mheo. Les sites concernés se trouvent sur les communes de Touget, Lartigues et Escorneboeuf.



# VALORISATION DES PRAIRIES

## Un programme multi partenarial de 3 ans qui arrive à son terme...

### Rappel du contexte

Les enjeux liés aux prairies permanentes inondables et le travail mené auprès des agriculteurs via la CATZH depuis de nombreuses années ont motivé un financement spécifique sur 3 ans entre 2021 et 2023 pour :

- caractériser ces prairies (flore, valeur alimentaire) et leur sol,
- encourager et optimiser leur usage en élevage,
- étudier la filière foin et divers débouchés pour identifier des opportunités nouvelles de valorisation sur l'Est du département du Gers et Sud du Tarn-et-Garonne.

### Financiers



Ce projet, d'un budget prévisionnel d'environ 350 000 euros, a été financé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la DREAL Occitanie à travers le 1% Paysage, le LEADER du GAL Pays Portes de Gascogne & Pays d'Auch et BPC Kambio. La Chambre d'Agriculture du Gers et l'ADASEA32 ont autofinancé une partie.



**Opérateurs techniques** : L'ADASEA, la Chambre d'Agriculture du Gers, l'INRAE, la FdCUMA32 et une trentaine d'agriculteurs pilotes.

**Partenaires pour la mise en œuvre des actions** : les Bios du Gers, le Conservatoire Botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, le laboratoire LANO, une vidéaste indépendante, ou encore Qualisud, Gasco...



L'Adasea, la CA32, la FD-CUMA et l'INRAE ont pu partager les principaux résultats lors du **COPIE de clôture** le 23 octobre 2023 à Auch (25 participants).



### Résumé des résultats

La **valeur alimentaire** de ces prairies est plutôt bonne comparée à celle d'autres prairies permanentes de France. Mais leur **productivité** est limitée (3,5 tonnes MS en moyenne en 1<sup>ère</sup> coupe), et fluctuante puisqu'en cas d'inondation printanière, le foin risque d'être perdu. En effet, le passage de l'eau entraîne d'importants dépôts de terre sur l'herbe, d'où un foin dit « sablé », impropre à la consommation du bétail.



Il est **difficile de valoriser ce foin « sablé » en bioénergie** (méthanisation...), mais le compostage sur la ferme, la vente pour du paillage en maraichage ou pour la plantation d'arbres sont des solutions parmi les plus cohérentes à l'heure actuelle. L'écoconstruction serait une piste à étudier de plus près. En dehors de l'alimentation des élevages ruminants et équins, la piste de valorisation la plus prometteuse du foin de bonne qualité est la **vente pour l'alimentation des petits rongeurs** (vente en animalerie/jardinerie ou en directe) **et des chevaux** (particuliers ou centres équestres).

Les dispositifs d'aide financière pour les agriculteurs, comme les mesures agroenvironnementales ou les paiements pour service environnementaux restent nécessaires à la conservation de ces prairies et des services qu'elles rendent en bordure de cours d'eau.

# NATURELLES INONDABLES



## Poursuites des animations auprès des agriculteurs en 2023

**Thème « Santé des ruminants et prairies bocagères »** Journée le 17 janv.2023 - Betcave-Aguin

Intervenante : Nathalie LARROCHE, Vétérinaire du GIE Zones Vertes

Bonne participation : 16 éleveurs(-euses),

2 conseillers de la CA32, 3 animateurs-techniciens des équipes LIFE Coteaux Gascons, CAZTH (Adasea), le maire de Betcave-Aguin



Les **comptes rendus détaillés** sont en ligne sur la page net dédiée au programme :

<https://www.adasea32.fr/FiliereFoinAccueil>



## Thème « Gestion des prairies naturelles inondables en élevage »

26 sept. 2023 - Mauvezin & Castin.

Visite chez deux éleveurs lauréats du Concours des Pratiques Agroécologiques.

### Focus sur :

- La gestion des frênes et restauration de prairies enfichées.
- La valorisation de la viande et du foin.

Une douzaine de participants dont agriculteurs, conseillers ADASEA, animatrice CEN Occitanie, technicien de rivière SYGRAL & membres du jury du concours (location véhicule de 9 places)



## Prise en main et achat d'un outil d'animation sur prairies



Conçu avec l'Idèle, l'INRAE, des animateurs et des agriculteurs du réseau des Civam, l'outil "Mission Perpet" propose des supports pédagogiques et une méthode d'animation pour faire travailler un groupe sur les prairies et leur vieillissement.



**Formation d'une conseillère de l'ADASEA à l'animation de l'outil à Angers les 3 & 4 mai 2023. Acquisition des supports pédagogiques.**

**Test de mise en œuvre** auprès d'un éleveur gersois avec les conseillers de l'ADASEA en juillet 2023 (dizaine de participants). **Recensement des agriculteurs intéressés.**

**Production d'une carte espèce complémentaire (Gesse des prés)**



## Réalisation et diffusion du dernier film



## « Caractéristiques et valorisation des prairies naturelles inondables »

C'est un film de 6 min qui présente les principales actions et résultats issus de travaux menés sur ces prairies par l'ADASEA, la CA32, la FDCUMA, l'INRAE, les agriculteurs...

Il fait suite aux 2 films précédents « A la découverte des prairies inondables gersaises » (2022) et « Prairies naturelles inondables, en quête d'une filière de foin de qualité » (2021).

*A visionner sur la chaîne Youtube de l'Adasea du Gers !*



# VALORISATION DES PRAIRIES NATURELLES INONDABLES

## Bilan des productions

En plus du dernier film présenté dans la page précédente, 2023 a été marquée par la production de nombreux supports pour valoriser les résultats, dont certains sont toujours en cours de finalisation.

## Une fiche descriptive des prairies permanentes inondables gersoises

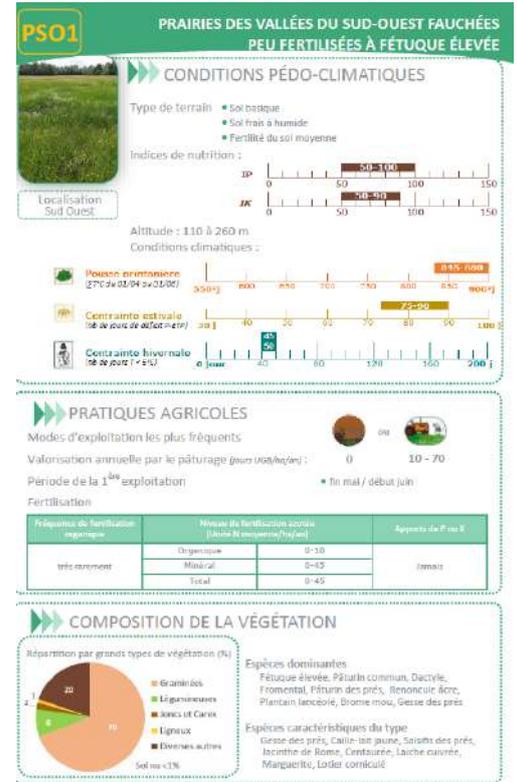
« **Prairies des vallées du sud-Ouest fauchées, peu fertilisées à fétuque élevée** ».

Elle synthétise les résultats selon la typologie de l'ouvrage *Prairies Permanentes*. En effet, les protocoles de terrain suivis en 2021 et 2022 dans ce programme ont été adaptés de ceux réalisés pour produire cet ouvrage. Ceci a permis de comparer les résultats et situer les prairies gersoises parmi les prairies françaises.



**Prairies Permanentes, Des références pour valoriser leur diversité**  
R. BAUMONT (INRA-URH RAPA), S. PLANTUREUX (Université de Lorraine), J.P FARRIE, F. LAUNAY, A. MICHAUD et E. POTTIER (Institut

La fiche fait état des conditions pédoclimatiques, des pratiques agricoles, de la composition de végétation, de l'évolution saisonnière de la végétation (stade de développement, dynamique...) de la productivité, des services environnementaux, de la composition chimique et de la valeur fourragère en vert et en foin de ces prairies.



## Fiches techniques



- 1 - Végétation et caractéristiques des prairies inondables
- 2 - Optimiser la valeur fourragère d'une prairie naturelle inondable
- 3 - Gérer le frêne sur une prairie en bord de cours d'eau
- 4 - Valoriser le foin de prairie permanente inondable en élevage

## 3 affiches



- 1 - "Soutenir l'élevage à l'herbe, c'est préserver la faune et la flore de nos prairies et l'eau de nos rivières"
- 2 - "Prairie inondable élevée en plein air en plaine Gers"
- 3 - "Ceci est le fruit du travail des éleveurs et éleveuses, Préservons la biodiversité, Soutenons l'élevage"



Un diaporama avec les **résultats de l'enquête agricole** « *Et si on continuait à en faire tout un foin ?* » (100 personnes interrogées)

**Un rapport d'activité** synthétisant actions et résultats

**Des articles** réguliers dans la Gazette de l'Adasea, sur le facebook et la page web,

Et plus ponctuellement dans la Volonté Paysanne

## Un poster scientifique

"Indices de nutrition en phosphore et potassium de 31 prairies naturelles inondables du Gers »

## 1 dépliant 3 volets

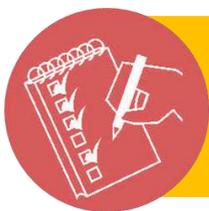


Présente le projet et le lien vers les résultats



## PERSPECTIVES

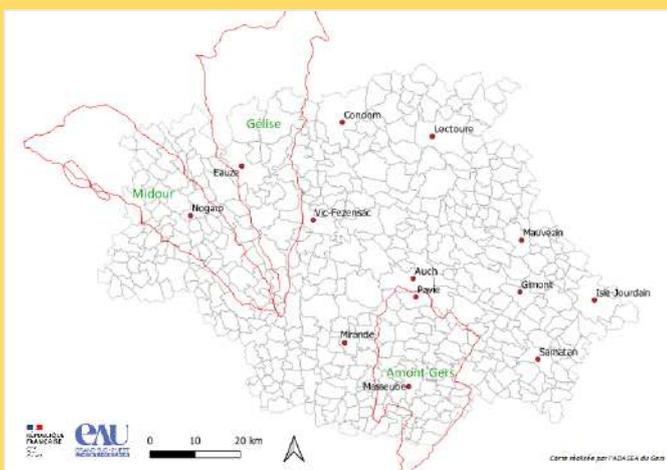
- Finaliser les documents et le dossier de demande de financement
- Poursuivre la valorisation des résultats à travers d'autres missions portées par l'ADASEA, via la CATZH, le projet *LIFE Coteaux Gascons...*
- Rester attentifs à la filière foin et aux opportunités de développement
- Faire vivre l'outil d'animation *Mission PERPET*



# LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

## Campagne 2023

Depuis 2019, l'ADASEA du Gers participe à cette expérimentation à la fois en tant qu'**animatrice locale du dispositif sur le territoire « Amont Gers »** où l'adhésion des agriculteurs a été forte (correspond à l'amont des bassins versants du Gers, de l'Arrats et de la Gimone), mais également en tant que **structure auditrice sur l'ensemble des territoires gersois**. Elle réalise également des **visites de conseil « gestion des prairies humides »** auprès des agriculteurs qui ont souscrit à cette mesure dans les PSE.



Cette cinquième année d'expérimentation a permis le renouvellement des audits des années précédentes. Le dispositif n'est plus ouvert à de nouveaux agriculteurs. L'Adasea a réalisé **22 renouvellements d'audits** à l'automne 2023 répartis comme suit : **16** sur le territoire « **Amont Gers** », **2** sur le territoire « **Midour** » ouvert cette année et **4** sur le territoire « **Gélise** ».

### Bilan des PSE 2023 sur le territoire « Amont Gers »



42 agriculteurs



179 442 € pour un an



2 852 ha de cultures et prairies engagées

45 ha de prairies humides

Près de 350 km de haies et lisières de bois

### Bilan 2023 à l'échelle Adour Garonne

Cette cinquième année du dispositif a permis d'engager au total **807 exploitations** sur près de **75 825 ha de SAU pour 5,8 M€** sur les 31 territoires sélectionnés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour expérimenter ce dispositif de PSE.



### PERSPECTIVES 2024

- ◇ Reconduction du PSE pour 2024, avec une année supplémentaire pour les engagements de 2019.
- ◇ Coordination avec les structures en charge du label haie.

# LES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES

## UNE CAMPAGNE MARQUÉE PAR LA RÉFORME DE LA PAC

### MAEC, Quésaco?

C'est une indemnité financière attribuée à un agriculteur en contrepartie du respect d'un cahier des charges favorable à l'environnement, ciblé sur des enjeux liés à Natura 2000, aux Zones humides, aux Plans Nationaux d'Actions .

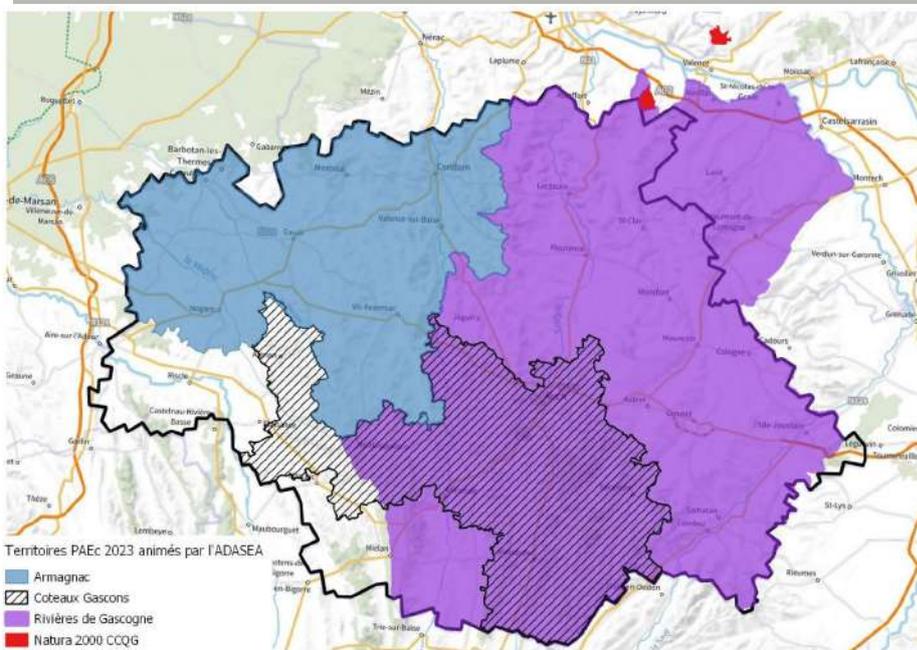
#### Exemple de milieux engagés



En 2023, 4 territoires et 10 sous-territoires ont été animés par l'ADASEA dans le cadre de Projets Agri-Environnementaux (PAEC).

#### Les PAEC biodiversité se déclinent sur les territoires suivants :

- Armagnac porté par le PETR Pays d'Armagnac et animé par l'ADASEA
- Coteaux Gascons porté par l'ADASEA sur le territoire du LIFE Coteaux Gascons (hors Armagnac)
- Rivières de Gascogne porté par l'ADASEA sur le territoire du SAGE Neste (Gers et Tarn-et-Garonne)
- Site Natura 2000 Cavités et Coteaux associés en Quercy-Gascogne porté par l'ADASEA (dans le Tarn-et-Garonne)



## LES ENJEUX DANS LE GERS

Issus d'une liste restreinte établie au niveau régional ils permettent d'activer les mesures :

- ◇ Natura 2000
- ◇ Les milieux humides
- ◇ Les espèces relevant d'un programme d'action du Ministère de la Transition Écologique :

Jacinthe de Rome, Cistude, Papillons et Libellules, Pollinisateurs sauvages, tourterelle des bois

-Les milieux agro-pastoraux



#### Les mesures mobilisées :

- ◇ Gestion des milieux humides
- ◇ Protection des espèces
- ◇ Gestion et restauration des prairies
- ◇ Conversion des terres arables en prairies
- ◇ Couverts d'intérêt et la faune
- ◇ Entretien d'infrastructures agroécologiques (Mares, fossés, Haies)

# ET CLIMATIQUES (MAEC) - CAMPAGNE 2023

## Les chiffres clés de 2023 :

- ✓ **163** Agriculteur.ice.s accompagné.e.s
- ✓ **2780 ha** de surfaces engagées dont :
- ↔ **1508 ha** de gestion des milieux herbacés et pastoraux
- ↔ **1098 ha** de retard d'utilisation de prairies dans le cadre de la protection d'espèces
- ↔ **90 ha** de création ou de réouverture de prairies par et/ou pour le pâturage
- ↔ **86 ha** de gestion de milieux humides
- ↔ **4170m** linéaire de fossés

Nous avons constaté une quinzaine de non-renouvellement en lien avec la situation du contractant (cessation d'activité faite ou en cours), la durée de l'engagement ne convenant pas (évolution dans la situation foncière ou personnelle), de non-atteinte du plancher ou des erreurs de déclaration sur le 1er pilier les années passées bien que l'ADASEA rappelle tous les ans l'importance d'utiliser l'outil d'aide à la télédéclaration pour éviter ces problèmes.



## PERSPECTIVES 2024

01 avril au 15 mai Déclaration  
PAC & MAEC

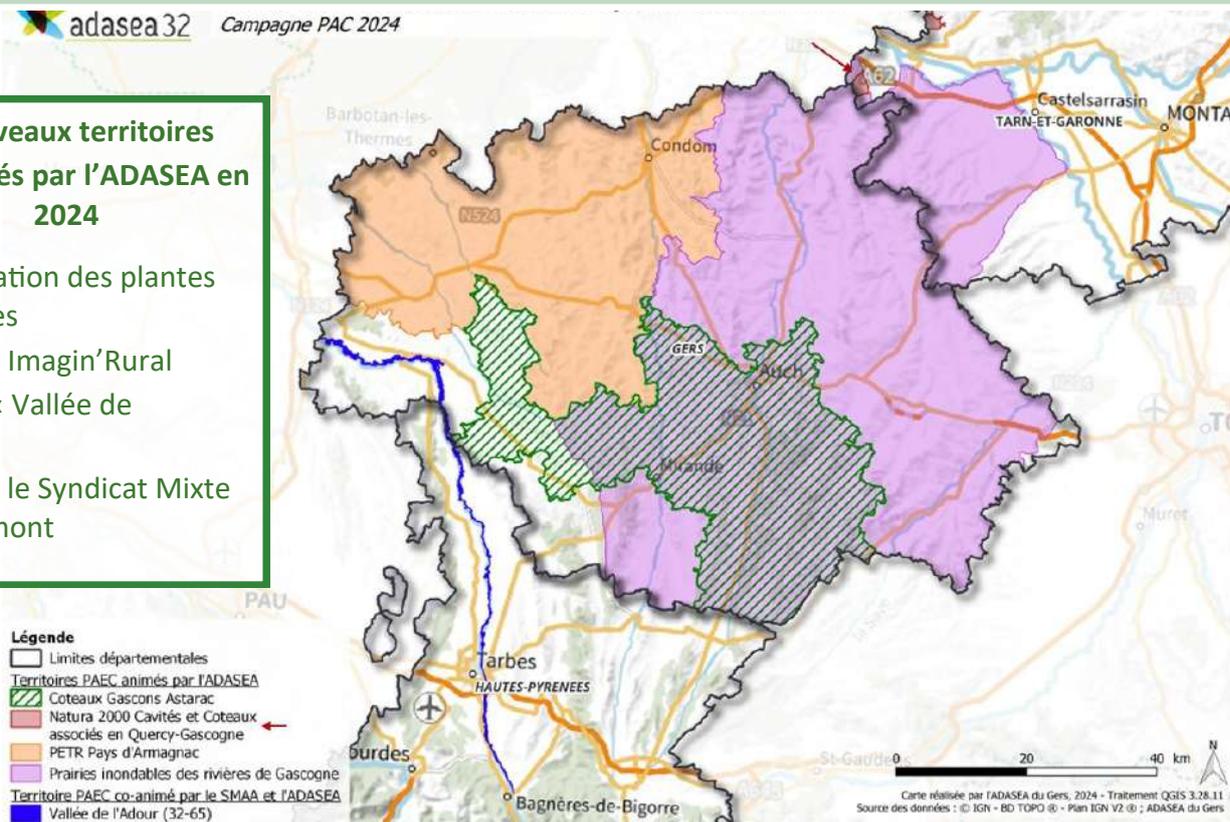
### Une année de contractualisation limitée

Suite à la réduction de budget une priorisation est effectuée concernant les renouvellements d'engagements de 2019

adasea 32 Campagne PAC 2024

### 2 nouveaux territoires co-animés par l'ADASEA en 2024

- Préservation des plantes messicoles porté par Imagin'Rural
- N2000 « Vallée de l'Adour » Porté par le Syndicat Mixte Adour Amont



Depuis octobre 2020, un programme d'actions est déployé dans le but de sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire, de valoriser leurs actions et de les accompagner dans la restauration des milieux liés à l'élevage.

Cette opération est portée par 4 structures : l'ADASEA du Gers, la Safer Occitanie, le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées et le CPIE Pays Gersois.



LIFE est l'instrument financier de l'Union Européenne qui soutient des projets environnementaux, de conservation de la nature et d'action climatique.

Le LIFE Coteaux Gascons est financé par:



Et soutenu par:



Les actions menées en 2023 :

- **Poursuite de l'accompagnement à la restauration de milieux:** diagnostics agro-écologiques, actions de restauration et aménagements parcellaires, réimplantation de prairies
- **Implantation de prairies naturelles:** récolte de semences locales à la brosseuse et réensemencement des prairies à restaurer
- **Poursuite de l'accompagnement foncier :** enquêtes et animation foncière, mise en place de clauses environnementales dans des contrats de vente ou de location
- **Articulation et intégration** des enjeux du LIFE dans les **politiques publiques agricoles et environnementales (MAEC)**
- **Échanges sur les pratiques :** finalisation du programme de formations, organisation/planification de journées d'échanges et rencontres techniques
- **Promotion des actions** auprès de différents publics au travers d'animations, d'évènements et d'un travail soutenu de communication



## PERSPECTIVES 2024

### INTENSIFIER LA DYNAMIQUE et DEVELOPPER DE NOUVELLES ACTIONS

- ⇒ Poursuivre les actions de fond : foncier, restauration, formation, communication
- ⇒ Développer de nouveaux outils : réunions de sensibilisation à destination des élus et livret support pour les élus, poster sur les services rendus par les MOAP, sentier pédagogique, panneaux d'information sur les sites à enjeux
- ⇒ Lancer des nouvelles actions avec le monde de la recherche



YouTube

NOUVELLE VIDEO SUR LA CHAÎNE YOUTUBE DU LIFE COTEAUX GASCONS



UNE EXPOSITION DE 11 KAKEMONOS

... en prêt gratuit



## Le LIFE DIAGNOSTIQUE

Le diagnostic agroécologique est un outil d'analyse spécialement mis en place par l'ADASEA pour répondre aux enjeux de restauration et de gestion des Milieux Ouverts Agro Pastoraux.

Il s'adresse aux propriétaires et/ou agriculteurs, gestionnaires de MOAP et se décline en 1 volet écologique et 1 volet agronomique

Selon la nature de l'accompagnement, 2 modalités sont proposées :

- \* Un accompagnement technique avec un **engagement sur 5 ans** à la gestion du milieu
- \* Un accompagnement à la fois technique et financier avec un **engagement sur 10 ans** à la gestion du milieu



44 diagnostics d'exploitation supplémentaires en 2023: 45% en polyculture élevage, 44% en élevage exclusif

Sur une surface totale de 4730ha dont 2600 ha de MOAP

53% des gestionnaires ont entre 30 et 50 ans et 80% sont des hommes

38% élèvent des bovins allaitants, 23% élèvent des ovins allaitants

Une nouvelle catégorie fait son apparition: 16% des gestionnaires élèvent des équins

## Le LIFE RESTAURE et EQUIPE les parcelles

Réouverture	72 ha (moyenne 2,4 ha)
Nivellement	1,5 ha
Réimplantation de prairie	23 ha
Chemin d'accès	300 m
Clôtures	61 km
Mare et gestion de l'eau	14

### ON ANALYSE



Peu de candidats pour la réouverture de milieux par rapport aux objectifs  
Difficultés de respect des procédures pré-travaux

### LES PREMIERS



Appel à candidature pour les semis fonctionne  
Bouche à oreille très efficace

### RETOURS



Important nombre de candidats pour renouvellement de clôtures

## 3 CONSEILLERS DEDIES AU TERRITOIRE

Léa GIRARD, Chloé LARROQUE et Benjamin LONG accompagnent les gestionnaires. Laurie VASSELIN rejoindra l'équipe LIFE Coteaux Gascons en 2024, à l'issue du projet de valorisation des Prairies Naturelles Inondables dont elle était chargée.



## LA COMPLEMENTARITE DES INTERVENTIONS

### Comment le LIFE travaille avec les propriétaires et les éleveurs?



*Un accompagnement foncier avec des engagements environnementaux pour assurer une continuité dans la gestion et la mise en valeur des parcelles*

**1er cas** : l'arrêt du fermage pour raisons personnelles sur des parcelles en prairies, pelouses sèches et landes, historiquement pâturées, **pose la question de la continuité dans la gestion et la mise en valeur de ces parcelles**. Un accompagnement foncier des propriétaires et des candidats a été mené, incluant la signature d'un bail rural à clauses environnementales et la réalisation d'un diagnostic agroécologique en vue de restaurer certaines parcelles.



*Ce cas met en lumière l'ensemble des actions possibles dans l'accompagnement complémentaire à l'installation*

**2ème cas** : reprise de 14,5 ha de terres arables et de 2,2 ha de milieux ouverts agro-pastoraux, sans usage récent, sans équipements (pas de clôtures...).

**Presque tout reste à faire** : la réimplantation de prairies à vocation de pâture, l'acquisition d'équipements, les travaux de débroussaillage / restauration de parcelles mais aussi la contractualisation de parcelles en MAEC.

*Une préparation de la transmission de milieux en herbe*



**3ème cas** : soutien dans la préparation de la transmission de ses milieux en herbe. Cet exemple illustre comment une approche intégrée, alliant diagnostic agroécologique, restauration écologique et gestion foncière raisonnée, peut permettre une transmission sereine tout en favorisant la préservation de la biodiversité.

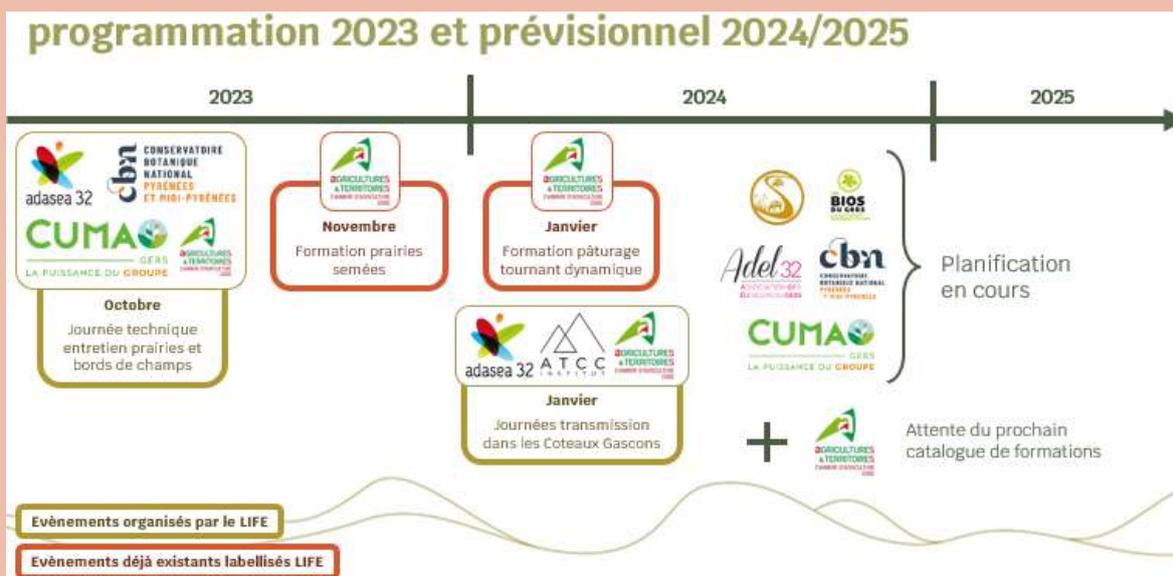
Un diagnostic agroécologique a permis de dresser un portrait détaillé de l'exploitation, confirmant l'importance des prairies naturelles dans le bon fonctionnement agroécologique (clauses environnementales en cours de rédaction) et a abouti sur une restauration écologique des parcelles en herbe par la technique du transfert de foin. En parallèle, un accompagnement du projet de transmission a permis à l'exploitant d'avoir une idée précise de la valeur de ses biens et d'avancer dans sa recherche de repreneur.

En 2024, le LIFE Coteaux Gascons poursuivra ses actions en faveur de la préservation des milieux agro-pastoraux, en accentuant les partenariats locaux et la mise en place de formations thématiques pour accompagner les propriétaires et exploitants dans une gestion plus durable.

## LE LIFE CULTIVE AUSSI LES ECHANGES

### Formations et rencontres pour et avec les agriculteurs

En 2023, plusieurs initiatives labellisées ou organisées par le LIFE Coteaux Gascons ont été menées pour favoriser le partage de connaissances (échanges, rencontres techniques, formations). Ces actions représentent une **avancée significative vers une diffusion et une sensibilisation plus efficace autour de l'activité agricole.**



**26 octobre 2023 à Labéjan :** journée technique sur la restauration des prairies et l'entretien des bords de parcelles.

**Thématiques abordées :**

- Pourquoi améliorer les prairies ? Comment faire ?
- Comment et quand entretenir les bords de parcelles ? Avec quoi ?

+ de 40 participants !

## LES EVENEMENTS 2023 DANS LES COTEAUX GASCONS

Visite du LIFE Bioscape (Danemark)



Voyage d'études de 3 jours en mai 2023 coorganisé avec 2 autres projets LIFE

Sensibilisation des étudiants et des chercheurs



Tout au long de l'année, le LIFE a accueilli et a présenté les actions aux enseignants de lycées agricoles, aux étudiants de BTS GPN et de l'ENSAT mais aussi dans le cadre du séminaire européen ESEE (conférence biennale sur le conseil et l'éducation agricoles)

Fête des Coteaux à Faget-Abbatial

La Fête des Coteaux 2023 a réuni environ 150 personnes le samedi 17 juin à Faget-Abbatial, autour d'ateliers ludiques, de moments de discussions thématiques ; les visiteurs ont également pu assister à une démonstration de récolte à la brosseuse.





# AMÉNAGEMENTS ET ACTIVITÉS AGRICOLES

Face à l'urbanisation, les terres agricoles et les espaces naturels connaissent généralement le même traitement. L'ADASEA 32 accompagne les porteurs de projet privés ou publics pour une meilleure prise en compte des usages agricoles et des fonctions environnementales dans les projets d'aménagement.

**Notre méthode :** le dialogue, la connaissance de terrain, l'expertise agricole, environnementale, l'animation foncière, la présence sur le terrain, la mise en lumière des enjeux agricoles et environnementaux.

**Notre action :** préserver la place de l'activité agricole au sein des projets de planification ou d'aménagement tout en proposant une prise en compte équilibrée de l'environnement ; notre objectif est de donner aux élus et aménageurs des éléments de connaissance et de diagnostic utiles et constructifs, et de les accompagner dans leur démarche de planification.

**Nos réalisations:** diagnostics agricoles, environnementaux et évaluations environnementales de documents d'urbanisme (PLU, Cartes communales), études préalables agricoles et études au cas par cas.

## Diagnostics et évaluations pour les documents d'urbanisme

L'ADASEA travaille en partenariat avec le bureau d'étude en urbanisme URBADOC et le bureau d'études Sire Conseil ou directement pour les collectivités selon les travaux ou études commandés.

Pour l'année 2023, nous avons collaboré à l'élaboration de 5 PLU dans le Lot et Garonne et au PLU de Cauterets (65), à la révision du PLUiH de la Ténarèze et du PLU de Montesquiou.

### PLANS LOCAUX D'URBANISME 47

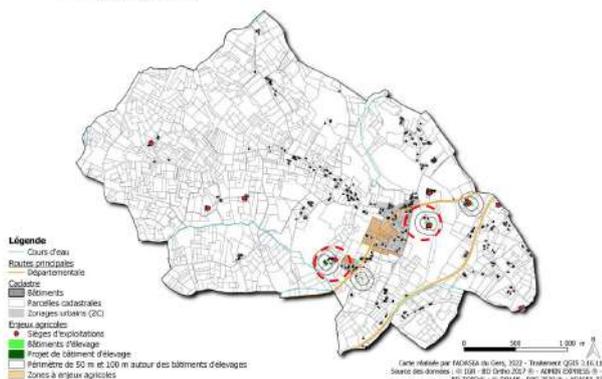
Diagnosics agricoles - 5 PLU commande groupée des communes d'Agnac, Peyrière, Puysserampion, La Sauvetat du Dropt, Saint Pardoux Isaac

### L'activité agricole en confrontation avec l'urbanisation

...Affirmer la vocation agricole des communes est déterminant pour accompagner son maintien dans le temps. Cette reconnaissance conditionne les perceptions de pérennité et d'accompagnement du renouvellement des générations en agriculture...

Notre objectif est de toujours donner une place privilégiée aux agriculteurs et à leurs activités agricoles dans les projets d'aménagement en milieu rural.

adasea Zones à enjeux agricoles - Elevage  
Commune de Peyrière



### Etat initial et analyse des incidences écologiques — PLUiH de la Ténarèze

La communauté de communes de la Ténarèze a missionné l'ADASEA afin de réaliser une expertise environnementale sur 3 zones accueillant des futurs projets d'aménagement touristique et agricole.



### Inventaire Faune/Flore (2 saisons), Expertise zones humides pédologiques et Évaluation d'incidences simplifiée pour le PLU de MONTESQUIOU

La caractérisation de zones humides a débuté à l'automne 2023 et les prochaines prospections (reptiles, papillons, flore ...) auront lieu au printemps 2024.



## Les études préalables de compensation agricole

Une étude préalable agricole est un dispositif réglementaire permettant de mesurer les impacts d'un projet sur l'économie agricole et de proposer des mesures d'évitement, de réduction de ces incidences et au besoin de proposer des mesures de compensation des impacts résiduels du territoire.

Cette étude ne peut être engagée seulement si le projet répond à 3 conditions : le projet est soumis à étude d'impact systématique ; il est situé sur une zone agricole ou naturelle affectée à l'activité agricole, ou à urbaniser ; la surface prélevée est supérieure à 1 ha pour le Gers .

La compensation agricole vise à " maintenir ou rétablir le potentiel de production agricole perdu " à l'occasion d'aménagements ou projets, qu'ils soient d'utilité publique ou pas, affectant les territoires agricoles. Le maintien du potentiel de production agricole, qui intègre une dimension globale de l'activité agricole, permet de prendre en compte les effets directs et/ou indirects induits par l'aménagement.

**En 2023, 17 études ont été engagées dont 11 dans le Gers !**



### La séquence Eviter, Réduire et Compenser

**Eviter** les impacts sur l'agriculture : dans la mesure du possible, le projet est localisé sur un secteur moins impactant, en zone urbanisée, ou sur une zone non agricole ; le projet pourrait être abandonné.

**Réduire** les impacts sur l'agriculture : le maître d'ouvrage cherche à limiter l'emprise au sol ; le projet est adapté pour faciliter l'activité agricole.

**Compenser** les impacts sur l'agriculture : il s'agit de rechercher toutes les possibilités pour retrouver de la valeur ajoutée pour l'économie agricole, il peut d'agir d'aides aux investissements, promotion des produits agricoles, et développement de nouveaux marchés ou nouvelles filières,...



## Perspectives 2024

L'ADASEA du Gers intervient sur le département et sur l'ensemble du territoire national ; 18 nouvelles études préalables agricoles sont engagées en 2024, dont 13 dans le Gers.

L'ADASEA 32 intervient notamment sur le département dans le cadre d'un projet agri voltaïque collectif qui engage une quinzaine d'exploitations (animation, ERC agricole, volet technico-économique des projets agri voltaïques, avec suivis et retours d'expérience).

### Le Contenu d'une étude préalable agricole

- Une description du projet et la délimitation du territoire concerné
- Une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire, souvent couplé à une étude
- L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire
- Les mesures envisagées et retenues pour **éviter** et **réduire** les effets négatifs du projet
- Les mesures de **compensation agricole collective** proposées pour consolider l'économie agricole du territoire concerné



# AMÉNAGEMENTS ET ACTIVITÉS AGRICOLES

## Accompagnement des projets agri voltaïques

**L'agrivoltaïsme est une pratique émergente qui consiste à associer les productions agricoles avec des équipements fonciers photovoltaïques.**

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables définit l'agrivoltaïsme comme «une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole. »

L'agrivoltaïque est très encadré et répond à plusieurs exigences. Le projet doit être porté par un agriculteur actif, doit maintenir une production agricole significative, et par extension un revenu durable. Elle doit également être réversible (remise en place du site selon sa situation initial), et doit permettre à la production agricole de rester l'activité principale de la parcelle.

De plus, la structure agri voltaïque se doit d'apporter à la parcelle au moins un des services suivant :

- 1° L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques ;
- 2° L'adaptation au changement climatique ;
- 3° La protection contre les aléas ;
- 4° L'amélioration du bien-être animal.



*Illustration photographique des ombrières à Brouchy (canopée et irrigation sur grandes cultures)*

**L'ADASEA 32 élabore des projets agrivoltaïques en co-construction avec les exploitants agricoles et les développeurs.** Grâce à son expertise pluridisciplinaire et son approche système, l'ADASEA 32 s'évertue à réaliser des projets cohérents avec les besoins des exploitants, les attentes des développeurs et les enjeux des territoires. Ces dispositifs relativement nouveaux conduisent souvent à innover tant sur l'aménagement des structures photovoltaïques que les pratiques agricoles associées.

C'est notamment via Imagin'Rural que l'ADASEA 32 a travaillé sur des projets agri voltaïques sur tout le national, en région Occitanie, Centre, Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est, Nouvelle Aquitaine.

## Exemple de projets agri voltaïques dans le Lherm

La canopée sur le site du Lherm est dimensionnée pour une activité en grandes cultures irriguées.

**Elle s'inscrit dans l'objectif de lutte contre les aléas climatiques par une adaptation des équipements de protection solaires rotatifs installés au-dessus de la production agricole.**

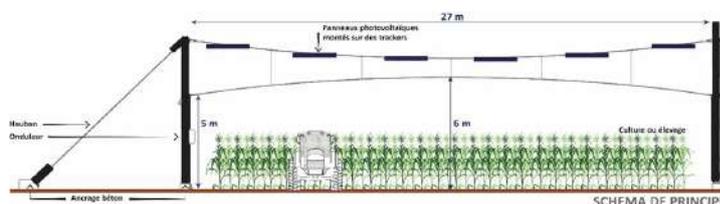
Ces installations s'intègrent aux activités habituelles de l'exploitant, lui garantissant une conduite égale en termes d'assolements et passages d'engins. L'irrigation est intégrée aux structures photovoltaïques. La canopée agricole du Lherm couvrira 23,71 hectares de cultures.

L'adaptation aux changements climatiques passe pour l'exploitant par une anticipation sous la forme d'une protection des cultures

(ombrières), protection ayant une incidence significative sur le stress hydrique donc sur les besoins en eau des cultures.

Le changement climatique est un enjeu fort pour l'agriculture. Les températures enregistrées durant la campagne 2022 confirment la nécessité d'agir sur une plus grande protection des cultures et en particulier du maïs.

La mise en place d'une zone témoin et d'un suivi est assurée par la Chambre d'Agriculture 31.





## Assistance et Suivi des projets agri voltaïques

Sur certains projets l'ADASEA 32 peut être amenée à réaliser le suivi.

L'ADASEA s'engage aussi sur l'accompagnement des phases travaux ainsi que sur les suivis des projets agri voltaïques (protocoles de suivis technico-économiques des exploitations, suivis agronomiques, techniques des productions végétales comme animales, ...).

La législation rend obligatoire le suivi dans le cadre de projets agri voltaïques, jusqu'à 6 ans après l'implantation. L'objectif du suivi est de mesurer l'incidence réelle des panneaux sur la production agricole, permettant notamment de vérifier l'apport effectif des panneaux selon les 4 services définis précédemment.

Sur ce pas de temps très long avec de nombreux indicateurs à mesurer, il est essentiel de formaliser les modalités de suivi de manière précise. L'ADASEA 32 s'emploie à réaliser cet exercice dans le cadre des études et projets qu'elle réalise.

### Exemple d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

#### Proposition d'assistance et élaboration d'un protocole de lutte contre l'Ambrosie lors de la phase des travaux d'implantation des installations agrivoltaïques

Site situé à la périphérie de la ville de Nevers—projet trackers élevage

#### Phasages et dispositif :

##### Avant démarrage du chantier

- > Diminution de la pression ambrosie (préparation préalable du site après récolte de la culture en place) par gestion chimique et/ou mécanique
- > Dispositif de nettoyage du matériel
- > Protection et sensibilisation du personnel

##### Pendant travaux

- > Gestion des terres
- > gestion de l'Ambrosie

##### Post travaux

- > Implantation de la prairie et préconisations de gestion par rapport à l'Ambrosie



## Perspectives 2024

L'ADASEA 32 proposera de manière systématique la réalisation du protocole de suivi pour les projets agri voltaïques à venir.

Sur certains projets l'ADASEA 32 peut être amenée à réaliser le suivi.



### L'ADASEA est formée à l'outil Perpet

Nous proposons sur les sites agri voltaïques dédiés à l'élevage d'utiliser la méthode Perpet comme outil d'animation, collaboratif, adapté aux besoins des éleveurs.

La mission Perpet est un outil d'accompagnement collectif pour bien faire vieillir les prairies. Créé par le réseau des CIVAM, en collaboration avec l'Institut de l'Élevage (Idele) et l'INRAE, l'outil propose des clés de reconnaissance simples qui permettent l'acquisition rapide de compétences pour la détermination floristique du fond prairial

« Les supports pédagogiques permettent une appropriation rapide et dynamique de connaissances et de savoirs-clés ».



**Diagnostic prairial collectif**



**Détermination des fonctions fourragères principales**



**Questionnement sur les pratiques et suggestions d'améliorations**



# EXPERTISES ET ÉVALUATIONS DES IMPACTS ÉCOLOGIQUES DÉMARCHE ERC

## Etudes des impacts sur la Faune Flore & Habitats

Plusieurs études écologiques de différents niveaux réglementaires ont été menées :

### Route départementale à Montégut

Etude cas par cas 4 saisons faune flore préalable à l'élargissement d'une route départementale pour le conseil départemental.

### K/K ombrières sur parcours :

Etudes cas par cas portant sur la faune, la flore, les zones humides et le paysage, préalables à l'installation d'ombrières sur parcours de volailles.



### Le suivi des mesures compensatoires « Zones Humides » RN124 à Gimont

Dans le cadre de la démarche ERC, si des mesures compensatoires sont validées par l'autorité environnementale, leur mise en place et leur suivi est obligatoire pendant 30 ans.

L'ADASEA est mandatée depuis 2015 par la DREAL Occitanie pour proposer, mettre en œuvre et réaliser le suivi de la compensation « Zones humides et espèces protégées » dans le cadre du projet de déviation de la RN124 à Gimont .

Après restauration des zones humides en 2022, l'ADASEA a mis en place des contrats de gestion avec 3 agriculteurs en 2023, pour 10 ans, et poursuit leur suivi écologique tous les ans.

## Le contenu d'une étude

- Description du projet et la délimitation du territoire concerné
- Analyse bibliographique
- Etat initial de la biodiversité et du fonctionnement écologique du site :
  - Inventaires terrain faune, flore, habitats étalés sur une année, selon protocoles définis propres à chaque groupe d'espèce.
  - Pour la faune, les groupes suivants sont notamment prospectés : amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères dont chauve-souris, papillons de jour, libellules.
  - Caractérisation des zones humides
  - Analyse des enjeux patrimoniaux du site, en fonction de la rareté et du statut des espèces observées sur le territoire.
- Etude des effets positifs et négatifs du projet sur les espèces, habitats et zones humides
- Déroulement de la séquence ERC : proposition de mesures d'évitement, de réduction, de compensation si évitement non possible.



## Perspectives 2024

- Expertises 4 saisons pour projet agriPV à Auch et l'Isle-de-Noé
- Expertise 4 saisons préalable à travaux sur l'ENS de Serilhac
- Expertises / délimitation de zones humides pour des projets de retenues
- Poursuite suivi de la compensation ZH à Gimont



## Caractérisation des zones humides règlementaires

Depuis la remarquable sécheresse de 2022, le nombre de projets de retenues d'eau s'est fortement accru dans le département du Gers. Ce type d'ouvrage ne pouvant se faire sur des zones humides sans étude préalable, l'ADASEA est donc missionnée par les services de l'État ou par les porteurs de projet eux-mêmes pour expertiser le caractère humide ou non de l'emprise des différents projets.



**Conformément à la réglementation en vigueur, un espace peut être considéré comme zone humide si :**

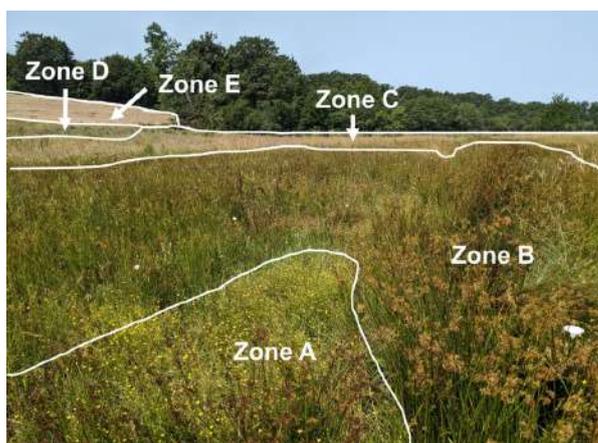
- sa végétation est dominée par des espèces indicatrices de zones humides (recouvrement >50%) ;  
et/ou
- sa végétation est constitutive d'un des habitats caractéristiques de zones humides ;  
et/ou
- ses sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques identifiés comme sols de zones humides.

Cette définition règlementaire est assez restrictive car il existe une palette bien plus large de « milieux humides ». Sur le terrain, l'application de ces critères n'est pas toujours aisée car la négation d'un critère n'exclue pas les deux autres.

Le critère botanique (flore et habitat) est sans doute le plus facile à discriminer. Par ailleurs, l'étude pédologique consiste à mettre en évidence la présence d'un engorgement d'eau dans le sol. Ce fait se concrétise par la recherche de traces de réduction ou d'oxydo-réduction du Fer.

Lorsqu'il est immergé dans un sol gorgé d'eau, le Fer n'est pas (plus) en contact avec l'air (O<sub>2</sub>) et il n'est alors pas « rouillé » (oxydé) mais gris-bleuté (réduit) ou rubané (oxydo-réduit). Pour observer ces traits, des sondages sont réalisés à la tarière jusqu'à 110 cm de profondeur.

Ce critère n'est pas toujours facile à interpréter ... Dans les sables fauves de l'Armagnac : généralement, pas de souci ! C'est en revanche plus compliqué dans les sols pauvres en Fer et donc peu lisibles des grandes vallées alluviales ou encore dans certains sols riches en Calcaire actif où les ions bloquent les réactions du Fer.



La conjonction des 3 critères est fastidieuse mais elle est bien souvent nécessaire pour conclure. Au-delà de 1 000 m<sup>2</sup> de zones humides règlementaires impactés par un projet, des mesures de compensation écologiques sont requises si des mesures d'évitement ou de réduction ne sont pas possibles. Tout ceci n'est pas sans laisser indifférent le monde agricole pour lequel le besoin d'eau est réel et les procédures parfois lourdes. Qui dit lac, dit eau et qui dit eau, dit souvent zone humide.

*Caractérisation d'une zone humide dans l'Armagnac (herbiers inondés – A et jonchaie – B). © B. LONG – ADASEA 32.*



# ÉTUDES DES IMPACTS DES

Face à l'érosion de la biodiversité, notamment en milieu agricole, l'ADASEA accompagne les acteurs locaux pour la mise en œuvre de mesures de gestion et de préservation de la biodiversité : zones humides, habitats naturels et espèces rares et protégées, lutte contre les espèces exotiques envahissantes... via divers outils et politiques publiques (Natura 2000, mesures agri-environnementales et climatiques, contractualisation, restauration écologique...).

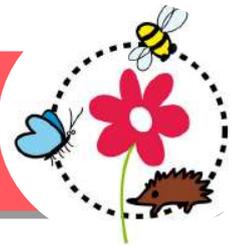
## Mais quels sont les impacts de ces mesures ?

L'évaluation de ces mesures passe par l'élaboration de méthodes et protocoles de suivi des habitats et des espèces, la réalisation des suivis et l'analyse des indicateurs qui en découlent. Ces suivis contribuent également à l'amélioration des connaissances, par l'acquisition de nouvelles données sur la biodiversité.

## Les études en cours 2023

- Suivi de prairies de fauche sous contrat de restauration Natura 2000 par contrat de recherche avec l'Office Français de la Biodiversité de 2020 à 2025 ; Suivi des indicateurs : végétation, avifaune, lépidoptères
- Participation au réseau national de Suivi ENI des Effets Non Intentionnels des pratiques agricoles sur la biodiversité : suivi annuel des oiseaux, coléoptères, flore des bords de champs et vers de terre sur 11 parcelles maïs et vignes du 32 et 65 en partenariat avec la chambre d'agriculture du Gers et d'Occitanie depuis 2012
- Contribution à la mise en place de protocoles de suivis de populations d'espèces végétales protégées ou envahissantes par drone avec le Conservatoire Botanique National de Midi-Pyrénées : fritillaire, galéga et jussie
- Evaluation de la MAEC COUVER 06 Re-ensemencement de prairies par étude de la flore et des papillons dans le cadre d'un projet porté par le CBNPMP, en partenariat avec l'INRAE, Nature en Occitanie et le Conservatoire Régional des Espaces Naturels.





## Le Suivi des Effets Non Intentionnels (ENI) des pratiques phytosanitaires sur la biodiversité

**Cadre réglementaire :** Ces actions de biovigilance sont conduites en application de la loi, notamment de l'article L251-1\* du Code rural et de la pêche maritime concernant l'organisation de la surveillance biologique du territoire : *La surveillance biologique du territoire a pour objet de s'assurer de l'état sanitaire et phytosanitaire des végétaux et de suivre l'apparition éventuelle d'effets non intentionnels des pratiques agricoles sur l'environnement. Les résultats de cette surveillance font l'objet d'un rapport annuel du Gouvernement à l'Assemblée nationale et au Sénat.*

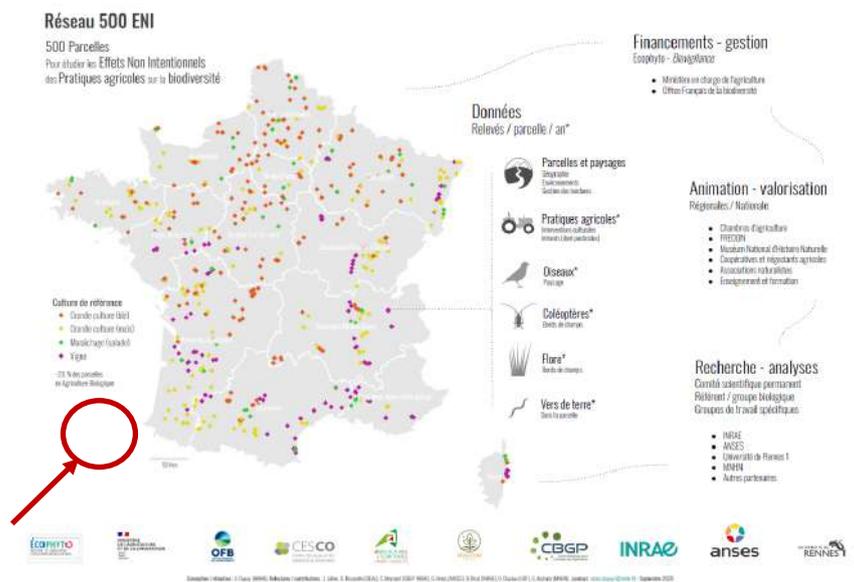
**L'objectif de ce suivi annuel sur des parcelles fixes est de détecter et documenter tout changement au niveau de la flore et de la faune.** Les données collectées servent à la gestion des risques. Les parcelles suivies annuellement se situent dans des exploitations agricoles, viticoles ou maraichères, selon les filières végétales suivies, qui participent au réseau national d'épidémiologie-surveillance des cultures ou des fermes Dephy.



**L'ADASEA 32 , par convention avec la Chambre Régionale d'Agriculture, suit annuellement 11 parcelles, situées dans l'Armagnac(32) et la Bigorre (65), vignes et grandes cultures, mais notamment.**

**4 indicateurs de biodiversité sont suivis :**

- ⇒ la flore de bords de champs
- ⇒ Les coléoptères de bords de champs
- ⇒ Les oiseaux
- ⇒ Les vers de terre





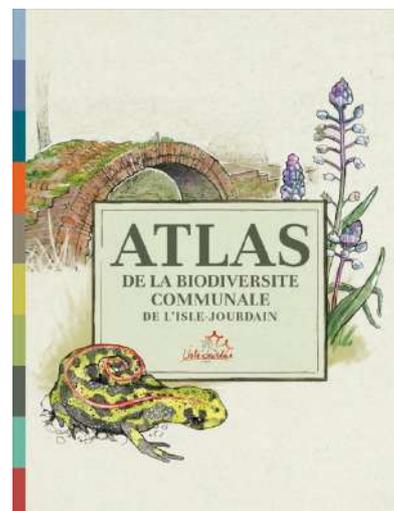
**ABC kesako ? C'est un inventaire précis et cartographié des habitats, de la faune et de la flore à l'échelle communale (ou intercommunale) avec l'appui d'une équipe d'experts afin de :**

- **Sensibiliser et mobiliser** les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens ;
- **Mieux connaître la biodiversité sur le territoire** d'une commune et **identifier les enjeux** spécifiques liés ;
- **Faciliter la prise en compte de la biodiversité** lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales.



## Atlas de l'Isle-Jourdain

L'ADASEA était structure référente pour les trames « zones humides » et « milieux cultivés ». Les particularités de la biodiversité de ces trames ont pu être mises en évidence, et des propositions d'actions faites.



### Extrait de la sous-trame des milieux cultivés ([rédaction ADASEA 32](#))

#### Propositions d'actions

Approfondir l'étude des insectes pollinisateurs et auxiliaires des cultures ;

Mettre en place un observatoire agricole de la biodiversité en s'appuyant sur un réseau d'agriculteurs volontaires ;

Sensibiliser, former les agriculteurs à la gestion de la biodiversité des cultures ;

Proposer des formations sur la gestion des haies et leur régénération naturelle ;

Conserver le réseau de haies existant et planter de nouvelles haies ;

Mettre en place des dispositifs et outils permettant de favoriser auxiliaires des cultures et pollinisateurs : bords de champs non traités, bandes fleuries pour les pollinisateurs, etc.



## PERSPECTIVES 2024

- Réunion publique de restitution de l'ABC aux citoyens de l'Isle-Jourdain
- Etude approfondie de la trame bleue pour la commune d'Auch
- Proposer la réalisation d'ABC à d'autres communes ou collectivités gersoises



# PRÉSERVATION, GESTION ET RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

## Les programmes de gestion de la TVB

Dans le cadre de la mise en œuvre des financements régionaux et FEDER en faveur de la biodiversité, les projets doivent répondre aux enjeux du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et valoriser la Trame Verte et Bleue.

L'ADASEA du Gers s'implique plus particulièrement dans la valorisation de 4 sous-trames :

- La sous-trame des milieux ouverts agro-pastoraux à travers le LIFE Coteaux Gascons
- La sous-trame des milieux humides à travers la CATZH
- La sous-trame des milieux ouverts « cultivés » à travers le programme MESSIFLORE
- La sous-trame des milieux naturels en zone urbaine à travers le programme URBAFLORE



A ce titre, les programmes CATZH, MESSIFLORE et URBAFLORE sont cofinancés par le FEDER.

Les programmes URBAFLORE, MESSIFLORE et LIFE par la DREAL Occitanie.

Le LIFE par la Région Occitanie et le CD32

URBAFLORE et MESSIFLORE sont coordonnés à l'échelle régionale par le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et Midi-Pyrénées (CBNPMP).

## Préservation de la flore menacée de la sous-trame « aires urbaines » : URBAFLORE



**Objectifs :** Sensibiliser et accompagner les collectivités, aménageurs et citoyens pour préserver les espèces floristiques patrimoniales dans les grandes aires urbaines de Midi-Pyrénées.

### Réalisations 2023 par ADASEA

- ⇒ appui à la commune pour la rédaction d'un arrêté municipal règlementant la fréquentation dans la Zone humide de l'Isle-Jourdain
- ⇒ Rédaction du plan de gestion de la Zone Humide de l'Isle Jourdain
- ⇒ ENS Hauts de Pavie : Etat des lieux avec NEO /GOG à destination du CD32

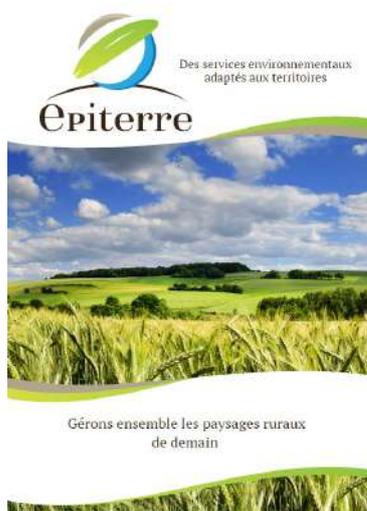


### PERSPECTIVES 2024

- ⇒ Appui Ville Auch PLU Trame Bleue
- ⇒ zone humide de l'Isle jourdain : Validation et mise en œuvre du Plan de gestion
- ⇒ Prairies humides de Roquefort : concertation en vue d'un APPB
- ⇒ Hauts de Pavie : vers un APPB ?

## Epiterre, un partenariat FNSEA/Imagin'Rural

**CPSE :**  
**Contrat de Prestation**  
**pour**  
**Services**  
**Environnementaux**



**Besoin identifié :** des entreprises et des collectivités souhaitent mettre en place des pratiques favorables à l'environnement et à la biodiversité dans le cadre de la compensation écologique et/ou de leur RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)

**Demandes des agriculteurs :** reconnaissance et paiement des services environnementaux rendus pour la société dans les domaines de la qualité de l'eau, préservation de la biodiversité, lutte contre le changement climatique et les risques naturels, pollinisateurs...

**La solution :** proposer des **CPSE** entre les agriculteurs et les collectivités ou les entreprises pour agir en faveur de l'environnement.

**Une marque Epiterre** pour identifier l'offre sur le marché des services environnementaux et se faire connaître, **Une SAS pour les commercialiser**

**Un projet environnemental « clé en main »** coconstruit et concerté avec les agriculteurs pour satisfaire aux enjeux environnementaux, aux réalités agricoles et aux attentes des clients (entreprises, collectivités, associations)

**Gouvernance du projet à la carte :** Projet construit en direct avec un client par les représentants d'epiterre, FNSEA, Imagin'Rural et FDSEA

### **Un nouvel outil juridique : le contrat de Prestation pour Services Environnementaux CPSE**

- Transaction volontaire où un service environnemental bien défini ou un usage des sols qui fournit ce service est « acheté » par un acheteur (privé ou public) à un fournisseur, en l'occurrence un agriculteur
- Accord bilatéral sur les moyens/résultats, le prix, la durée
- Démarche contractuelle et de droit privé, indépendante des dispositifs conventionnels des aides publiques

## Panorama des projets 2023

### Dans le cadre de la compensation écologique :

- Eurocape / Cher / Eoliennes (poursuite des CPSE)
- Urbasolar / Haute-Saône / Photovoltaïque
- Storengy / Puy-de-Dôme / Photovoltaïque
- TSE / Hte Marne / Photovoltaïque
- URBASOLAR / Marne / Photovoltaïque

### Dans le cadre de la RSE Responsabilité Sociétale des Entreprises :

- MEDEF / 51 / Plantation haies
- KERING / 46 / Projet Sainfoin-ovins-abeilles
- KERING / 32 / Projet BEA
- ECOMIAM / 29/ Oasis de biodiversité
- GRT Gaz / 02 / entretien servitudes
- Guerlain / 28 / implantation jachère mellifère



## Perspectives 2024

- RTE : 65,34, 51
- KERING 32
- TSE : compensation et suivi de site de Prauthoy (52) et Douzy (08)
- URBASOLAR /étude d'impact/EPA/ suivi Pragny Saulx (51)
- Suivi s environnementaux Energiter / Compensation Eoliennes Cher (18)

## Un CPSE Bien-être animal Bovins Adultes OR KERING

### LE CONTEXTE

L'objectif principal de cette étude consistait en la réalisation d'un plan d'actions permettant de mettre en œuvre le standard « Bien-être animal OR » du Groupe KERING auprès d'éleveurs dits « extensifs » du département du Gers.

Souhaitant œuvrer à l'amélioration des pratiques au sein de sa chaîne d'approvisionnement comme du secteur en général, KERING publie en 2019 ses Standards sur le bien-être animal, permettant d'assurer tout au long de la chaîne les meilleures conditions possibles pour le traitement des animaux.

Organisés en 3 niveaux : Bronze, Argent et Or, ces Standards fournissent des indications précises sur les points clés à respecter et poussent les fournisseurs du Groupe à s'améliorer de façon continue.

Dans un contexte où les élevages gersois ciblés par le projet sont basés sur l'utilisation optimale des milieux agropastoraux naturels, les animaux bénéficient d'un environnement préservé, d'un suivi individuel de soins « attentionnés », proche du Standard « OR » de KERING sur le bien-être animal.

KERING était intéressé pour contracter des Contrats de Prestations de Services Environnementaux (CPSE) « bien-être animal » avec des éleveurs qui respecteraient leur cahier des charges international « OR ».

*Les CPSE permettent de sécuriser et rémunérer un agriculteur pour les actions favorables à l'environnement qu'il met en place dans le cadre de son activité agricole.*



9 éleveurs et 2 vétérinaires locaux, dont une en double activité éleveuse



Focus Group (animation de groupe) et entretiens semi-directifs



La mise en place d'un tel projet pourrait permettre à ces éleveurs bovins gersois extensifs une compensation financière bienvenue ainsi qu'une reconnaissance de leurs pratiques, et le maintien de vaches heureuses dans leurs prairies de coteaux



### PERSPECTIVES 2024

- ◆ KERING a souhaité que l'équipe Epiterre étudie la faisabilité d'un élevage des veaux « à l'herbe », avec leurs mères, ainsi que sa valorisation locale.
- ◆ **Déclinaison en 3 phases** : (1) identification et retours d'expérience similaires de filières locales de « veaux à l'herbe » à l'échelle du territoire français ; (2) construction d'une expérimentation dans les élevages volontaires du Gers et, (3) lancement de l'expérimentation de l'élevage de veaux plein air.



### Résultats

Métier « passion » évoqué par les éleveurs rencontrés

Le bien-être animal est essentiel à leurs yeux et ils considèrent que le pâturage dans les milieux ouverts herbagers en est l'un des facteurs principaux

Ecriture d'un cahier des charges « **Bien-Être Animal Bovins Adultes OR** » par l'équipe Epiterre, en lien avec celui de KERING.

Imagin'Rural mutualise les compétences diversifiées des 70 salariés des ADASEA pour accompagner la profession agricole et les acteurs ruraux dans leurs projets agricoles et environnementaux, aux échelles régionales et nationales.

Président : Henri BONNAUD

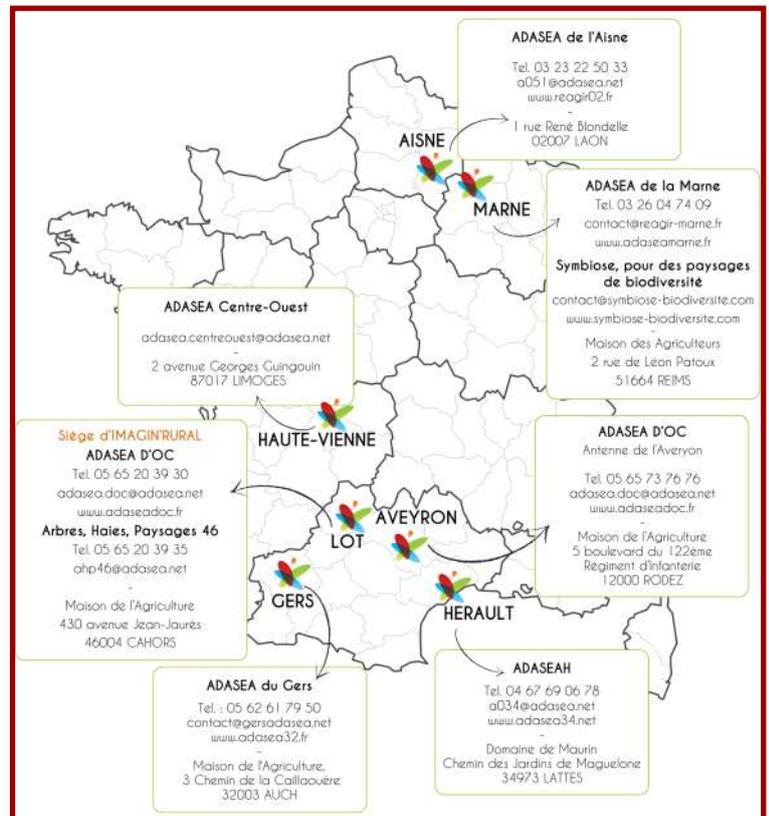
Trésorier : Marc DIDIER

Directrice : Fabienne SIGAUD

Animatrice : Isabelle RIBOT

## Actions 2023

- Etudes préalables agricoles dans les régions Grand Est, Centre Val de Loire, Auvergne Rhône Alpes, PACA , Nouvelle-Aquitaine et Occitanie
- Projet Cuir de Veau Véritable : animation des acteurs de la filière et mise en œuvre d'une certification des élevages relative au Bien-être Animal pour un consortium de sociétés du luxe
- Recrutement de 2 chargées de mission: EPA et Communication



## Perspectives 2024

- Etudes environnementales et agricoles à travers toute la France
- Etude de la filière de la trufficulture en Occitanie



**Séminaire  
Imagin'Rural  
à Laguiole,  
juillet 2023**



## Les Adhérents

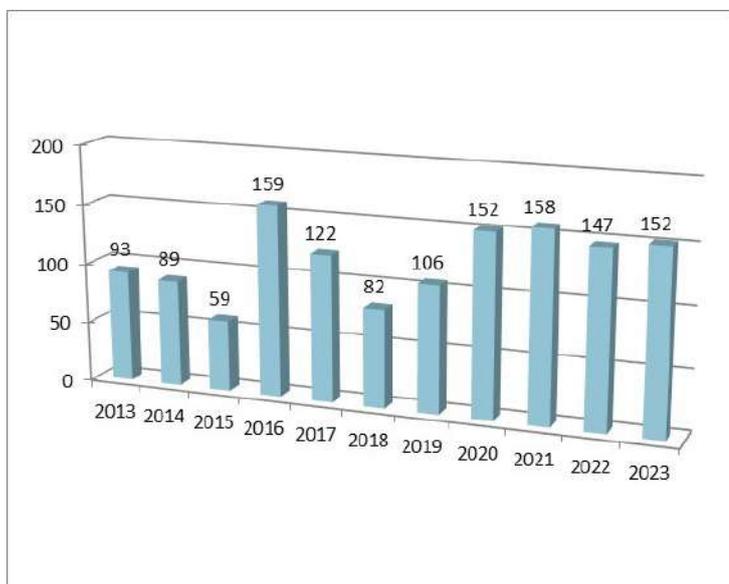
### Agriculteurs, propriétaires, particuliers, représentants de collectivités territoriales...

Ce sont des adhérents à titre individuel qui s'inscrivent dans le cadre des actions menées par l'ADASEA au titre de l'environnement et de la gestion des milieux naturels.

Deux représentants de ce collège siègent au Conseil d'Administration, quatre à l'Assemblée Générale, au côté des représentants des personnes morales.



## Evolution des adhérents



416 au total depuis 2013

23 % femmes

90 % agriculteurs

4 représentants d'associations

## Membres élus du collège des gestionnaires

### Comme représentants du conseil d'administration :

- ♦ Jean-Jacques SOLANS
- ♦ Julien SOULE

### Comme représentants à l'Assemblée Générale:

- ♦ Myriam DESCLAUX
- ♦ Martine LABORDE



# GLOSSAIRE

**ABC : Atlas de la Biodiversité Communale** : démarche volontaire d'inventaire de la faune, de la flore et des habitats réalisé au niveau communal, soutenue par le Ministère de la Transition Ecologique et l'OFB.

**CATZH : Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides**, outil d'animation et de conseil technique auprès des gestionnaires de milieux humides en bassin Adour Garonne, promu par l'Agence de l'Eau.

**CPSE : Contrats de Prestations pour services Environnementaux** : Concept inventé par la FNSEA et promu à travers le dispositif **Epiterre**, il consiste à rétribuer les agriculteurs pour des prestations de restauration et de gestion en faveur de l'environnement.

**FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural** intervient dans le cadre de la politique de développement rural. Il s'agit du second pilier de la politique agricole commune (PAC). Il contribue au développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus respectueux du climat, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant. Comprend les aides JA, filières, bio, MAEC, Natura 2000,... Le **LEADER** est une déclinaison du FEADER au niveau des PAYS et PETR.

**FEDER : Fonds Européen de Développement Régional** qui intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il vise à corriger les déséquilibres régionaux.

**ENS : Espaces Naturels Sensibles**. Politique de protection des espaces naturels menée par les départements, avec pour outils juridiques l'acquisition foncière ou la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics. Inscrits dans le droit français et régis par le code de l'urbanisme.

**ERC : Séquence « Eviter Réduire Compenser »** introduite dans le droit français, selon laquelle tout projet, plan ou programme soumis à évaluation environnementale ou étude d'impact doit respecter, dans l'ordre : 1- ÉVITER les atteintes à l'environnement ; 2- RÉDUIRE ces atteintes, dans le cas où elles n'ont pu être suffisamment évitées ; 3- COMPENSER ces atteintes s'il reste un impact résiduel notable.

**LIFE : Instrument Financier Européen pour l'Environnement**

**MAEC : Mesures agro-environnementales et climatiques**: l'un des outils majeurs du 2<sup>e</sup> pilier de la Politique Agricole Commune pour accompagner le changement de pratiques agricoles afin de réduire les pressions sur l'environnement et/ou maintenir les pratiques agricoles favorables pour l'environnement.

**PAEC : Programme Agro-Environnemental et Climatique**. C'est le projet territorial porté par un opérateur local, maître d'ouvrage du dispositif, qui cadre la mise en œuvre des MAEC pour répondre aux objectifs environnementaux définis regionalement : Biodiversité, Eau, ...

**PNA : Plans Nationaux d'Actions**. Documents d'orientation nationaux non opposables définissant les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées. PNA sur lesquels l'ADASEA travaille plus particulièrement : PNA Cistude et PNA Messicoles

**Messicoles** : les messicoles sont des plantes annuelles à germination hivernales habitant dans les moissons. Inféodées aux champs cultivés et pour la plupart peu compétitives, elles sont devenues très rares. Le PNA Messicoles a pour objectif de réhabiliter ces plantes pour les services environnementaux qu'elles peuvent jouer (maintien des auxiliaires, pollinisateurs, ressources génétiques).

**OFB : Office Français de la Biodiversité** : établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité créé au 1er janvier 2020 sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et solidaire et de l'Agriculture. Il regroupe les agents de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

**PSE : Paiements pour Services Environnementaux** : nouvelle forme de soutien aux exploitations agricoles déployée par les Agences de l'Eau, basée sur la reconnaissance des services que l'agriculture rend à la société en matière de protection de l'eau et de la biodiversité.

**STECAL** : Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités définis dans les plans locaux d'urbanisme, à l'intérieur des zones agricoles et naturelle, et permettant l'implantation de nouvelles constructions.

**TVB : Trame Verte et Bleue**. C'est le réseau des continuités écologiques terrestres et aquatiques qui permettent le maintien de la biodiversité et de leurs services écosystémiques, identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

# BILAN COMPTABLE 2023

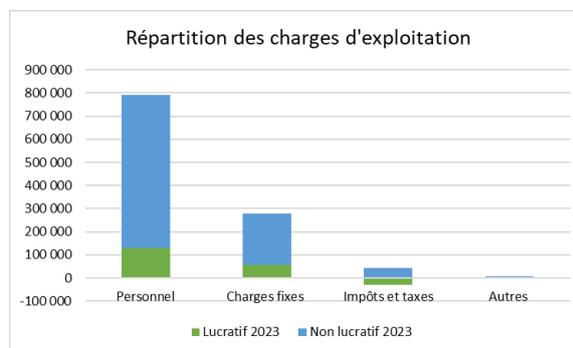
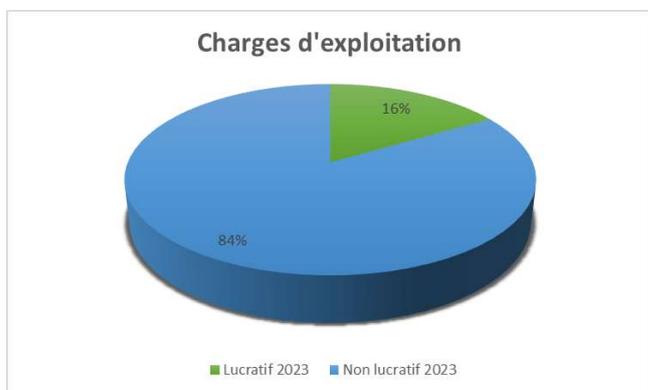


## Synthèse du Compte de Résultats 2023

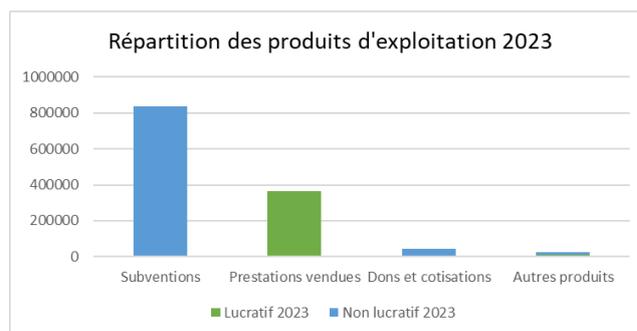
	Lucratif 2023	Non lucratif 2023	Global 2023	Global 2022
Produits d'exploitation	374 385	892 439	1 266 824	952 428
dont				
Subventions		834 694	834 694	556 917
Prestations vendues	364 820		364 820	350 719
Dons et cotisations		44 276	44 276	11 205
Autres produits	9 565	14 237	23 802	44 794
Charges d'exploitation	185 183	939 456	1 124 639	921 262
dont				
Personnel	128 689	664 361	793 050	707 406
Charges fixes	55 993	223 399	279 392	179 799
Impôts et taxes	1 031	44 999	46 030	28 566
Autres	- 530	6 697	6 167	5 709
Résultat d'exploitation	189 202	- 47 017	142 185	36 388
- Impôts Société + CIR*	- 31 221		- 31 221	+ 46 370
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>157 981</b>	<b>- 47 017</b>	<b>110 964</b>	<b>82 758</b>

\*CIR non inclus

## Répartition des charges d'exploitation



## Répartition des produits d'exploitation



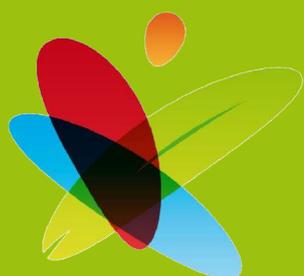
# NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES FINANCIERS



# NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES TECHNIQUES



**CONTACTEZ NOUS POUR L'ÉTUDE, L'ACCOMPAGNEMENT ET LA MISE EN PLACE DE VOS PROJETS**



**adasea 32**

Association agréée pour la protection de l'environnement

Membre du réseau Imagin'Rural

Créée en 1966 - n° SIRET 34060117800015 - APE 8413Z

Maison de l'Agriculture  
3 Chemin de la Caillaouère,  
CS 70161  
32 003 AUCH cedex  
Tél. : 05 62 61 79 50

Email : a032@adasea.net  
Site: www.adasea32.fr

